



**CONGRÈS NATIONAL  
PERPIGNAN 2009**

## RAPPORTS PRÉPARATOIRES

Le Congrès du SNES se tiendra à Perpignan du 23 au 27 mars 2009. Il sera précédé, dans chaque académie, par un congrès académique organisé par les S3. Ces travaux n'auront de véritable intérêt que s'ils prennent bien en compte l'avis de l'ensemble des syndiqués, pour mener aux décisions finales du congrès national. Les sections d'établissement, les S1, ont un rôle décisif à y jouer. N'hésitez pas non plus à solliciter des militants des S2, S3 ou S4 pour participer à la discussion.

Vous trouverez, dans ce supplément à *L'US*, les rapports élaborés par la direction nationale et qui sont soumis aux syndiqués et à l'ensemble des structures du syndicat.

Quatre thèmes ont été retenus et ont déjà fait l'objet de premiers débats au Conseil national du SNES, les 13 et 14 janvier (voir sommaire en page suivante).

Enfin, les syndiqués auront à s'exprimer sur des modifications des statuts du SNES.

À chacun d'entre nous, à chaque section syndicale d'établissement de se saisir de ces rapports préparatoires, d'en débattre et d'élaborer des contributions écrites. Plus le débat sera large et plus les synthèses que pourront faire les congrès académiques et le congrès national nous mettront en situation de relever les défis auxquels sont confrontés le système éducatif et les personnels.

Adressez toutes vos contributions (avec l'indication du thème abordé) à *L'US* (par courrier ou par mél : [universite.syndicaliste@snes.edu](mailto:universite.syndicaliste@snes.edu)). Elles seront publiées par *L'US* dans les prochains numéros, mises en ligne sur le site et alimenteront les débats des congrès académiques. Pour permettre la publication d'un maximum de points de vue, il est indispensable de limiter les contributions à 2 500 signes.

F. Rolet, R. Hubert, C. Martens, D. Robin



## THÈME 1

### *Pour l'école, un plan ambitieux*

3

La politique gouvernementale, le projet du SNES pour le collège, le lycée, missions et métiers, organisation du système éducatif

## THÈME 2

### *Pour une autre politique publique, avec des personnels revalorisés*

11

Les attaques contre la fonction publique et le paritarisme, pouvoir d'achat et recrutement, les collectivités territoriales, formation initiale et continue, la revalorisation de nos métiers, laïcité

## THÈME 3

### *Pour des alternatives économiques et sociales*

18

Le travail, l'emploi, les salaires, la protection sociale, la santé ; la crise climatique ; une société plus juste plus ouverte plus démocratique ; les services publics

## THÈME 4

### *Pour la rénovation du syndicalisme*

26

Contexte général, bilan des élections, la FSU, le SNES, le syndicalisme mondial

### *Propositions de modifications statutaires*

32

# THÈME I

## Pour l'école, un plan ambitieux

### RAPPORTEURS

Fabienne Bellin, Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-Hervé Cohen, Monique Daune, Roland Hubert, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

### I. INTRODUCTION

#### 1.1 Une dynamique à créer

Instrumentalisant la panne actuelle du système éducatif et ses difficultés au quotidien, le gouvernement libéral impose une politique éducative réactionnaire qui occulte la demande sociale de formation intellectuelle, civique de haut niveau et la nécessité d'élévation des qualifications de tous.

Dans ce contexte le SNES réaffirme sa volonté de rassemblement autour d'un projet éducatif qui soit en capacité de prendre en charge l'ensemble des jeunes d'une génération et de les amener à un niveau de qualification et de formation leur permettant d'être des acteurs libres et éclairés, citoyens, responsables dans un monde ouvert aux différences culturelles et dans leur activité professionnelle.

Prenant appui d'une part sur le constat d'un allongement de fait de la scolarité au-delà de 16 ans (plus de 90 % des jeunes étaient, en 2006-2007, scolarisés au cours de leur 17<sup>e</sup> année) et, d'autre part, sur la difficulté croissante à créer l'ambition scolaire pour une partie importante de la jeunesse, le SNES doit être à l'initiative d'une dynamique collective autour d'un nouveau « plan pour l'éducation » qui repenserait le rôle et la place de l'École dans les évolutions de la société, à l'image de ce que fut en son temps le plan Langevin-Wallon.

L'objectif d'amener 50 % d'une génération à un diplôme du supérieur doit être conjugué avec celui de former au moins 80 % de bacheliers, à l'opposé de la politique actuelle qui entend cantonner une grande partie de la jeunesse à une scolarité de base centrée sur le socle commun.

Porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre du service public d'éducation nécessite d'aborder autrement les missions, les contenus, l'organisation des différents cycles du second degré (collège, les trois voies du lycée et leurs prolongements dans le supérieur) et celle d'un service public d'orientation de l'Éducation nationale conforté en lien avec la formation tout au long de la vie.

#### 1.2 Combattre la politique actuelle

A partir de la loi d'orientation de 2005 les gouvernements ont imposé une transformation en profondeur du système éducatif en le mettant sous la contrainte idéologique de la réduction de l'emploi public et de la RGPP. Ainsi, au lieu d'investir dans l'éducation, le gou-

vernement met en place un système éducatif qui sélectionne les élèves susceptibles de réussir dans l'enseignement supérieur. La réussite des uns est alors construite et financée par l'enfermement des autres dans un avenir scolaire réduit au minimum et débouchant au mieux sur une qualification de niveau V. La généralisation imposée du bac pro en 3 ans risque aussi de rejeter bon nombre de jeunes hors du système scolaire ; le projet Darcos de réforme du lycée s'inscrit dans cette même logique. Pour réaliser ce tri les établissements sont mis en concurrence dans le cadre d'une polarisation sociale renforcée par la suppression en cours de la carte scolaire. Les mécanismes sociaux à l'œuvre dans et en dehors de l'École sont occultés, voire niés.

La traduction de cette politique dans les établissements est d'ordre budgétaire (diminution de l'offre de formation et de sa diversité, suppression massive de postes, contractualisation des moyens, transfert de missions vers les collectivités locales...), statutaire (glissements de missions, alourdissement ou allongement du temps de travail, pilotage par la performance...) et pédagogique (retour aux fondamentaux, conception linéaire des apprentissages, imposition de la notion de « compétences » à tous les échelons de l'évaluation, diminution des horaires des élèves, théorisation de l'accompagnement comme seul moyen de lutte contre la difficulté scolaire...).

Cette conception de l'École s'inscrit dans celle d'une société qui s'accommode des inégalités sociales, spatiales et de genre. Elle privilégie au nom de « l'égalité des chances » la promotion de quelques uns, jugés « méritants », pour assurer la mixité des élites au détriment d'une prise en charge spécifique ambitieuse des territoires les plus défavorisés.

#### 1.3 Refuser les fatalismes sociaux et scolaires

Le SNES affirme que tous les jeunes peuvent réussir et que l'investissement éducatif doit concerner l'ensemble de la population scolaire. Refuser tous les fatalismes sociaux et scolaires que le gouvernement actuel utilise pour mieux habiller sa politique éducative et sa conception élitiste de la culture, exige de réaffirmer et de promouvoir toutes les propositions élaborées au cours des congrès précédents sur la culture commune, les évolutions des contenus et des pratiques permettant des activités de projet et interdisciplinaires qui donnent sens aux savoirs, sur les conditions de travail des per-

sonnels. Cette exigence s'oppose à l'individualisation qui renvoie chacun à sa propre responsabilité dans l'échec ou la réussite et qui récuse toutes les dimensions collectives et de solidarité dans l'organisation des études et l'acquisition des savoirs et compétences. Elle suppose aussi de travailler les articulations entre les différents ordres d'enseignement (premier degré-second degré et second degré-supérieur).

Lutter contre les inégalités, c'est développer une offre de formation équilibrée sur l'ensemble du territoire. Il faut être notamment vigilant sur l'élaboration des PRDF (plans régionaux des développements des formations) dans les régions et exiger transparence et véritable concertation pour assurer le développement des formations générales et technologiques (cf. Thème 2 2.4.). Il faut imposer une véritable politique d'éducation prioritaire renouvelée à l'opposé de la réforme Robien, de la politique actuelle de la ville et du « Plan Espoir Banlieues ». L'État doit rester garant de l'égalité devant l'accès aux savoirs et aux qualifications et refuser toutes les formes de ségrégation. Il doit garantir un brassage social des élèves au sein des établissements, rester maître d'œuvre dans la définition des programmes, des horaires d'enseignement et de l'orientation des élèves, renforcer les bourses nationales sur critères sociaux. La mise en concurrence, fondée sur une plus grande autonomie et la contractualisation pilotée par la performance et les résultats, doit être abandonnée. C'est aussi s'opposer à une orientation scolaire instrumentalisée par l'emploi qui nie toutes les dimensions à l'œuvre dans la construction d'un projet d'avenir pour un adolescent ou un jeune adulte.

Une telle conception ne permet pas l'émergence d'une ambition pour chacun construite sur une meilleure image de soi et conduit à l'impasse nombre de jeunes et en premier lieu ceux issus des milieux les plus défavorisés ou les plus éloignés de la culture scolaire. Ainsi les dispositifs d'alternance ou de découverte des métiers au collège entretiennent l'illusion que l'immersion en entreprise constituerait le meilleur atout des élèves en difficulté.

#### 1.4 Respecter et revaloriser tous les métiers de l'éducation

Aucune transformation du système éducatif ne peut se penser en dehors des personnels formés au plus haut niveau qui doivent être confortés dans la professionnalité de leur métier et reconnus.

À l'heure où les conditions de travail de tous se dégradent (quotidien de plus en plus difficile dans la classe, vies scolaires fragilisées, existence des services d'orientation menacée) le SNES rappelle son exigence d'une définition nationale des missions et d'une amélioration des conditions d'exercice.

## II. AVEC LE SNES, UN PROJET QUI A UN AUTRE SENS

### 2.1 Le collège

**2.1.1. Face à un échec scolaire** qui concerne 10 à 15 % des élèves, à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, à des cas d'absentéisme parfois très marqués, à des incivilités ou des phénomènes de violence, les personnels se trouvent d'autant plus démunis que leurs

conditions de travail se sont fortement dégradées et qu'on leur impose sans cesse de nouvelles tâches. Des situations ressenties comme insurmontables conduisent une partie de la profession à douter qu'un collège pour tous est encore possible ou à mettre au second plan la transmission de savoirs exigeants pour se centrer sur la socialisation ; se sont aussi développées des classes de niveau qui se sont avérées préjudiciables pour les élèves les plus faibles tout en apportant peu aux élèves les plus avancés.

S'appuyant sur ces difficultés bien réelles, la loi Fillon de 2005 a posé tous les outils d'une déstructuration progressive du collège. Le socle commun utilitariste fondé sur des compétences de base est générateur de différenciation précoce des parcours scolaires pouvant aboutir à une éviction via notamment les dispositifs d'initiation aux métiers par l'alternance (DIMIA) qui remplacent l'apprentissage junior et auxquels pourront mener les parcours de découverte des métiers dès la classe de Cinquième. Au nom de la liberté, il supprime la carte scolaire et met en concurrence les établissements (voir 2.4.2.5).

**2.1.2. De telles orientations menant à une impasse, le SNES propose de refonder le collège** pour qu'il forme des êtres libres et éclairés, et prépare tous les jeunes d'une génération à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée, avec l'objectif qu'aucun jeune ne sorte du système éducatif sans au moins le niveau V de qualification.

Prolonger la scolarité obligatoire à 18 ans aurait le mérite de réorganiser l'accès à une culture commune exigeante et ambitieuse sur un plus grand nombre d'années, en revoyant la continuité des contenus entre collège et lycée, et de desserrer le poids d'orientations trop précoces. Cela ne dispenserait pas pour autant le collège de travailler à la maîtrise des langages qui sont des clés pour les poursuites d'études.

**2.1.2.1** La question essentielle qui se pose est de déterminer comment on peut faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le même rapport au savoir. Si la réduction des effectifs par classe est une nécessité, elle n'est pas une condition suffisante.

La confrontation à la difficulté fait partie intégrante de l'apprentissage ; il faut se garder d'enfermer les élèves dans une parcellisation de tâches et de démarches mécaniques ou de renoncer à les confronter à des objets d'études complexes, au prétexte qu'ils ne maîtriseraient pas des « fondamentaux ». La recherche montre d'ailleurs que les élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages n'y entrent pas mieux avec des programmes réduits au minimum.

Pour le SNES, il s'agit de continuer à peser à la fois sur la définition des contenus, leur articulation et sur les pratiques pédagogiques.

**2.1.2.2** Les classes hétérogènes restent la meilleure solution pour permettre à tous les élèves de profiter au mieux de leur scolarité au collège. Tous les collèges doivent donc accueillir un public socialement mixte et les équipes avoir les moyens de prendre en charge des élèves divers dans de bonnes conditions.

**2.1.3 La logique du socle commun et son évaluation** confirment nos analyses et nos craintes d'une école à deux vitesses.

**2.1.3.1** La « mise en conformité » des programmes du collège avec le socle se traduit de façon diverse selon les disciplines : retour aux « fondamentaux », cercles concentriques, approche par compétences... Le nouvel enseignement d'histoire des arts qui se met en place induit, par les pourcentages imposés en arts plastiques, éducation musicale et histoire, une transformation de ces disciplines que le SNES appelle à refuser. L'histoire des arts ne doit pas devenir une nouvelle discipline évaluée au brevet. L'évaluation d'éventuels projets interdisciplinaires dans ce cadre ne peut se faire que dans les disciplines impliquées.

**2.1.3.2** L'expérimentation du livret de compétences en 2007-2008 a montré que l'évaluation de micro-compétences pose problème sur le fond et sur la forme ; la validation du B2i et du niveau A2 en LV a donné lieu à une véritable mascarade ; la note de vie scolaire fait l'objet d'un bricolage local. Le pire est à craindre pour la session 2010 qui devrait évaluer, sans compensation possible, tous les « piliers » du socle. Le SNES revendique l'abrogation de la note de vie scolaire, un moratoire sur le niveau A2 et refuse que la validation du niveau A2 et du B2i conditionne l'obtention du brevet. Faut-il revendiquer une épreuve terminale en LV qui servirait aussi de support à la délivrance de l'attestation du niveau A2 ?

**2.1.3.3** Les propositions du SNES pour un brevet rénové restent valides. Toutes les disciplines enseignées au collège doivent être prises en compte (contrôle continu et/ou épreuves terminales). Pour autant, une réflexion approfondie qui s'appuie sur les résultats de la recherche s'impose sur l'évaluation des élèves pour mieux valoriser leurs acquis cognitifs et leurs savoir faire.

**2.1.4 Aux antipodes du socle commun**, le SNES continue de réclamer une véritable réflexion sur ce qui doit être enseigné et de défendre un projet de culture commune avec des programmes construits en complémentarité, des objets d'étude communs qui permettraient de donner plus de sens aux savoirs, et qui intègre une réelle formation à l'information-documentation. Il est nécessaire de travailler à faire des ponts entre les références culturelles des élèves et la culture scolaire.

Renoncer au déterminisme social et croire en l'éducabilité de tous suppose de savoir identifier ce qui peut faire obstacle aux apprentissages chez les élèves pour mieux anticiper la difficulté. Il faut donc interroger le cœur des activités scolaires et mettre en lumière les mécanismes conduisant progressivement au décrochage. Or, la formation des enseignants est particulièrement indigente dans ce domaine.

L'enjeu est de faciliter l'appropriation des savoirs dans le cadre de « problématiques » qui puissent faire sens et ouvrent vers de nouveaux objets de savoir en articulant mieux les différentes phases nécessaires aux apprentissages de la découverte d'une problématique à la mémorisation... Dans ce cadre, l'oral doit être davantage valorisé et faire l'objet d'une évaluation plus systématique.

**2.1.5 Toutes ces problématiques se posent de façon particulièrement aiguë dans les établissements de l'éducation prioritaire** qui voient leur situation se dégrader avec la réforme Robien de 2006 et l'assouplissement de la carte scolaire. Dans les RAR (réseaux ambition réussite) devenus le territoire de toutes les déréglementations (horaires, programmes, statuts, organisation pédagogique), les conditions d'exercice du métier se dégradent et le traitement de la difficulté scolaire est externalisé vers les enseignants référents ou des assistants pédagogiques.

Alors qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun bilan national objectif et que l'expérience montre qu'ils pénalisent les élèves en difficultés, les groupes de compétences sont préconisés dans ces collèges pour toutes les disciplines comme alternative au redoublement.

Nos propositions pour une véritable relance de l'éducation prioritaire sont plus que jamais d'actualité.

**2.1.6 Parce que l'égalité se travaille avant tout au sein de la classe**, lieu de construction collective des apprentissages, les horaires disciplinaires, rognés de fait ces dernières années, doivent être redéfinis. L'horaire professeur doit être supérieur à l'horaire élèves pour varier les situations pédagogiques, mettre en place des pratiques diversifiées afin de répondre aux besoins des élèves (dédoublés, travaux ponctuels en groupe, aide individualisée en petits groupes, co-interventions ...) et proposer des travaux interdisciplinaires qui n'ampudent pas les horaires proprement disciplinaires.

**2.1.6.1** L'accompagnement éducatif généralisé par Darcos à la rentrée 2008 fait planer dans le contexte actuel de lourdes menaces sur les horaires d'enseignement et le devenir de certaines disciplines.

Le volet faussement intitulé « aide aux devoirs et aux leçons » comprend en effet des activités (approfondissement disciplinaire, pratique de langues vivantes, ateliers scientifiques...) qui peuvent d'autant plus entrer en concurrence avec les enseignements que le quotidien de la classe se dégrade. Il en est ainsi pour les pratiques sportives ou artistiques. Le SNES continue d'appeler partout à la vigilance pour que les activités envisagées dans le cadre de l'accompagnement éducatif ne se substituent pas à des enseignements ou activités jusqu'ici inscrits dans le service des enseignants, ou ne dégarnissent les vies scolaires. Il dénonce les dérives d'ores et déjà constatées.

Les PPRE définis par les textes officiels stigmatisent les élèves en difficulté et induisent un découpage des apprentissages qui les enferme dans des micro-tâches qui ne font pas sens. La multiplication des intervenants dans le cadre notamment des dispositifs de réussite éducative des plans Borloo et « Espoir banlieues » a par ailleurs des effets contre-productifs et n'offre pas toujours les garanties de qualité voire de déontologie nécessaires.

**2.1.6.2** C'est d'abord au sein de la classe que l'aide doit être pensée. Dans le cadre de la diversification pédagogique qu'il revendique, le SNES renouvelle sa demande d'étendre les deux heures d'ATP à tous les niveaux du collège pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignants

Au-delà, la question de l'aide aux devoirs se pose partout. Si, pour ne pas creuser les inégalités, une réflexion s'impose sur le contenu, la nature et la forme des devoirs à la maison, il est tout aussi essentiel d'organiser des espaces et des temps d'accueil des élèves pour leur permettre de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions : études dirigées (par des enseignants volontaires), études surveillées (par des étudiants-surveillants recrutés en nombre suffisant), ou aide aux devoirs dans le cadre de l'accompagnement associatif à la scolarité qui peut apporter une dimension culturelle précieuse. Notre proposition du congrès de Clermont-Ferrand de mettre en débat la création d'un véritable service public et laïque de l'accompagnement à la scolarité reste d'actualité : pour quelles activités en complémentarité de l'école et non en substitution ? Avec quels personnels statutaires formés ? Avec quels liens entre les différents acteurs ?

## 2.2 Le lycée

Le SNES réaffirme le droit de tous à un parcours scolaire complet qui ne peut s'arrêter au collège : tous les élèves sont capables de réussir dans une voie de lycée. Les trois voies du lycée doivent être repensées avec l'objectif prioritaire de pouvoir accueillir plus de jeunes et de les y faire réussir, c'est à dire les faire parvenir à un diplôme national sanctionnant un niveau de qualification IV et/ou leur permettre de poursuivre des études supérieures. Le lien entre les trois voies et la formation continue doit être retravaillé dans ce sens.

**2.2.1 Les parcours du second cycle du second degré** doivent assurer l'acquisition d'une culture commune construite à partir de champs du savoir différents et permettre une première spécialisation qui n'enferme pas. Le SNES réaffirme que l'organisation en voies et séries clairement identifiées reste la solution la plus pertinente pour atteindre ce double objectif.

Cependant des questions importantes, préalables à la conception de structures, sont encore ouvertes : Quelle culture commune construire pour qu'un jeune puisse s'insérer durablement dans l'emploi, conduire sa vie en citoyen libre et s'épanouir ? Comment prendre en compte la diversité des élèves, de leurs goûts, de leurs acquis, de leur rapport aux savoirs et la persistance des inégalités sociales, économiques, géographiques ?

**2.2.2 L'analyse de la culture commune** élaborée au cours des derniers congrès garde toute sa pertinence. Elle doit permettre de comprendre les grands enjeux du monde contemporain grâce à des outils intellectuels construits sur des disciplines qui, au lycée, ne sont pas forcément les mêmes pour tous.

Elle ne peut se résumer à « un socle de base » ou aux compétences clés européennes, ni à une addition de disciplines considérées comme incontournables ou fondamentales. Toutes les disciplines participent à la culture commune pour peu que les contenus enseignés fassent sens, développent les capacités d'abstraction, de réflexivité ... et permettent d'entrer dans la compréhension du monde. Cette culture commune doit permettre des liens entre les différentes composantes de la culture (scientifique, littéraire, linguistique, économique et sociale, artistique, technologique...) et une ouverture à des problématiques nouvelles.

**2.2.3 En réponse à la diversité des jeunes** en termes d'appétence pour les études, de centres d'intérêts et d'histoire scolaire, les 3 voies proposent des modes différents d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences, et donc développent des pédagogies différenciées sur des objets différents. Elles peuvent se nourrir mutuellement sans hiérarchie entre elles.

Les formations sont construites autour de :

- des métiers, à partir de la description du travail réel effectué et de leur rôle social, formation qui devrait également permettre des poursuites d'études (voie professionnelle) ;
- « champs technologiques », les élèves travaillent sur des systèmes techniques (industriels, produits de services, de communication) en étudiant l'ensemble du cycle de vie de ce système, de la validation du besoin au recyclage en passant par la conception, la production, la maintenance (voie technologique) ;
- l'étude de champs disciplinaires, définis à partir d'une ou de plusieurs disciplines universitaires (voie générale).

**2.2.3.1** Les analyses de dernier congrès restent valides (conditions de travail et d'étude, effectifs de classe, aide et soutien...). Il nous faut approfondir la réflexion pour que les séries assurent mieux le développement de la démocratisation.

Une série se construit à partir de dominantes, de disciplines dites d'appui qui doivent garder leur spécificité et contribuer à l'identification de la série. Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre l'acquisition de la culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens. Peut-on envisager des séries générales intégrant davantage la culture technologique ? Si oui, quel type de « couplages » imaginer ?

**2.2.3.1.1** L'orientation ne doit pas être une gestion des flux soumise aux capacités d'accueil bien souvent trop contraintes. Ceci suppose que les élèves puissent effectivement faire valoir leurs choix, disposent de moyens de soutien ou de rattrapage leur permettant de mener à bien leurs projets, bénéficient d'une offre de formations diversifiées nombreuses et suffisamment proches de leur domicile afin de faciliter les passerelles et les réorientations.

**2.2.3.1.2** Les séries générales doivent conserver leur identité : littéraire, économique et sociale, scientifique. Cependant il est nécessaire de combattre leur hiérarchie et de dynamiser les parcours littéraires.

Cette hiérarchie prend racine dans l'histoire du système éducatif et dans la perception des débouchés supposés que les différentes séries offrent. Peut-on transformer ces représentations en offrant des enseignements communs (permettre par exemple à un lycéen de L de faire des SES ou de travailler les problématiques de la communication, à un lycéen de S ou ES de faire de la littérature ou de travailler les problématiques du développement durable ...) ? sous quelle forme ?

Les congrès précédents ont tracé des pistes pour définir de nouveaux parcours dans la série L : communication, gestion de la culture...

La série S doit retrouver une plus grande diversification à partir des disciplines scientifiques.

Quelles pistes peut-on imaginer pour cette série et les autres séries générales ?

**2.2.3.1.3** Les séries technologiques doivent être organisées autour de champs technologiques. C'est le cas des séries rénovées STG et ST2S, dont il faut faire le bilan pour apporter les modifications nécessaires.

Le SNES exige du ministère qu'il entame enfin une rénovation ambitieuse des séries industrielles et de laboratoire qui devraient être organisées en spécialités offrant aux élèves un réel choix parmi des champs porteurs tout en utilisant les potentiels humains et matériels présents dans les lycées.

Les séries Arts appliqués, Hôtellerie, et Technologie de la musique et de la danse devraient être rénovées en gardant leur spécificité.

Pour tenir compte de la nécessaire construction de passerelles entre les voies technologiques et professionnelles, et entre les voies générales et technologiques, la définition de « champs technologiques pertinents » devrait permettre des correspondances avec des familles de métiers supports des formations professionnelles, et trouver leur pendant disciplinaire dans les séries générales (exemples : SES/SMS, Construction mécanique/SI...).

**2.2.3.2** Les analyses du dernier congrès sur les échecs et les difficultés de la seconde générale et technologique restent d'actualité. Il nous faut affiner nos propositions pour combattre les projets ministériels en gestation. Comment assurer le lien avec le collège, permettre l'adaptation au lycée, des choix pour le cycle terminal qui ne soient pas irréversibles et la connaissance des disciplines nouvelles ? Comment offrir des parcours plus divers ? Comment assurer le maintien de la voie technologique et de ses spécificités ?

Il faut travailler la cohérence entre tronc commun et disciplines de détermination, entre les disciplines de détermination, et trouver l'équilibre entre enseignements obligatoires et enseignements au choix. Deux logiques extrêmes s'opposent :

- un tronc commun restreint aux disciplines obligatoires partout dans le cycle terminal, avec un choix plus important et plus ou moins fléché de disciplines de détermination et d'options facultatives.
- un tronc commun avec toutes les disciplines centrales de toutes les séries, ce qui suppose de rajouter les champs technologique, économique et social, artistique, complété par des enseignements au choix ou facultatifs. La détermination serait alors assurée par la rencontre obligatoire et imposée à tous des champs qui spécifient ensuite les différents parcours.

Peut-on adopter le principe actuellement en vigueur d'enseignements généraux qui seraient dérogatoires (par exemple abandon des SVT quand il y a choix d'enseignements technologiques) ?

Peut-on, par ailleurs, aller au-delà de 32 heures élève sachant que les horaires peuvent se différencier selon les parcours ?

Pour ouvrir le débat, nous présenterons des hypothèses qui illustrent ces logiques.

**2.2.4 Toutes nos revendications** sur l'organisation du baccalauréat, développées au cours des précédents congrès restent valides. Le ministre doit abandonner son

projet « de reconquête du mois de juin » dont l'expérimentation a montré l'inefficacité.

Loin de répondre à notre souhait de reconnaissance de nos diplômes nationaux à l'échelon européen, les certifications en LV aggravent les inégalités. Réservées aux seuls élèves volontaires des classes européennes, elles coûtent très cher à l'Etat qui ne rémunère pas les enseignants chargés de leur passation, menacent les diplômes existants et ne reflètent pas notre conception de l'enseignement des langues vivantes par l'absence de contenus culturels et de perspective citoyenne. Leur attribution par des organismes marchands est un début de privatisation du service public d'éducation.

**2.2.5 La demande lycéenne** d'un accompagnement doit être prise en compte dans l'organisation pédagogique et matérielle du lycée en séparant ce qui relève des missions de l'enseignant (soutien, approfondissement) de ce qui concerne l'organisation de la vie scolaire et des possibilités d'un travail personnel dans l'établissement. C'est parce que les apprentissages ne suivent jamais un parcours linéaire, que l'erreur fait progresser et que les difficultés d'apprentissage font partie de toute formation que ces dernières doivent se résoudre dans le cadre des heures d'enseignement (heures de cours, petits groupes, travail sur les contenus...) et d'une évaluation formative prenant en compte les progrès réalisés. La conception développée dans le projet Darcos, en amalgamant aide, soutien, interdisciplinarité est donc une fausse piste que le SNES récuse.

La mise en place, pendant les vacances scolaires, du dispositif « réussite scolaires » dans cent lycées a montré l'inefficacité d'un tel dispositif. Le SNES en demande l'abandon.

**2.2.6 Un découpage semestriel** plutôt que trimestriel de l'année scolaire peut-il être envisagé : cela supposerait de repenser l'articulation entre conseils de classe, vie de classe, procédures d'orientation et dialogue avec les parents.

Darcos mais aussi certains syndicats et mouvements pédagogiques présentent la semestrialisation de certains enseignements comme « permettant plus de possibilités de découverte dans des horaires hebdomadaires conséquents sur un nombre plus réduit de semaines au lieu d'un saupoudrage sur l'année sans inflation peu réaliste de l'horaire-élève ». Cette piste est-elle à explorer ? Si oui avec quels garde-fous ?

## 2.3 Le lycée, et après ?

**2.3.1 Dans l'optique d'une scolarisation jusqu'à 18 ans minimum**, le baccalauréat doit rester un examen final terminal, premier grade de l'enseignement supérieur, qui permet tant les poursuites d'études que l'insertion professionnelle.

Le bac pro doit rester une qualification professionnelle reconnue, ce qui exclut toute velléité de raccourcissement généralisé de la formation, ou de regroupement des formations autour de champs professionnels intégrant plusieurs métiers. La généralisation des parcours de bac pro en 3 ans conduirait à un risque de disparition de certaines séries technologiques et en particulier industrielles. Ce bac pro en 3 ans risque d'être un leurre pour les jeunes concernant leur chance de réussite dans l'en-

seignement supérieur et notamment en BTS. Il est nécessaire de construire et de mettre en œuvre un cadre de reconnaissance des certifications, tant au niveau national qu'europpéen, permettant de maintenir les diplômés dans les conventions collectives et de contribuer à une certaine sécurité professionnelle du salarié.

**2.3.2 Pour les poursuites d'études**, il est nécessaire de mieux articuler les cursus universitaires et lycéens sans anticiper de filiarisations précoces au lycée. Faciliter cette transition, faire travailler ensemble enseignants du second degré et universitaires, devrait être une préoccupation permanente des deux ministères. Les partenariats entre lycées et université doivent être développés: pour la formation continue des enseignants, pour la construction de parcours d'orientation et de réussite spécifiques, pour augmenter les possibilités de poursuites d'études après une formation supérieure en lycée. Compte tenu de l'autonomie accrue des universités, ces partenariats devraient être cadrés nationalement.

**2.3.3 Il convient d'augmenter** l'implantation de sections de techniciens supérieurs dans les spécialités où les formations sont rares (sanitaire et social, arts appliqués, par exemple) à la hauteur d'au moins une section par département dans les établissements publics. Il faut développer les formations post BTS : classes préparatoires ATS, licences professionnelles, ... Il faut également des dispositifs ciblés pour accroître la réussite des bacheliers : bac pro en STS, bac technologiques à l'université, ...

**2.3.4 Chaque série du bac** doit avoir un accès en CPGE : augmenter le nombre de places pour les bacheliers technologiques, implanter davantage de classes préparatoires dans les lycées défavorisés en, créer de spécifiques pour les bacheliers technologiques (par exemple ST2S). Dans le cadre d'un bilan de la réforme de 1995 des CPGE, le SNES doit mener la réflexion sur l'évolution de la structure actuelle des prépas scientifiques, l'enseignement de l'informatique, la formation à la recherche. Les classes DCG doivent s'inscrire dans cette réflexion afin d'acquérir un véritable statut de CPGE. Les prépas littéraires doivent offrir plus de débouchés sur concours, ce qui suppose d'inclure dans la formation la préparation à d'autres écoles, comme les IEP.

**2.3.5 Le développement des niveaux de qualification doit être** pensé dans le cadre de la formation tout au long de la vie, cela suppose de développer un grand service public de la formation continue et de l'orientation professionnelle des adultes, s'appuyant sur les établissements scolaires et les universités. Les outils de ce service sont les GRETA. En partenariat avec les Régions ils doivent être re-dynamisés : financements publics pour les actions vers les stagiaires sans qualification, reconstructions de synergies entre la formation initiale et la formation continue, développement de postes gagés de formateurs, possibilité de services partagés entre formation initiale et formation continue, intégration des dispositifs VAE dans ce service public.... L'action des GRETA doit être complémentaire de celles menées par l'AFFPA. Ce service public pourrait intégrer des personnels de l'EN volontaires (enseignants, Co-Psy, ..) et articuler ses actions avec le service d'orientation de l'Education Nationale.

**2.3.6 Pour les jeunes qui risquent, à tout niveau**, le décrochage scolaire, des actions de prévention s'appuyant sur tous les membres des équipes pluriprofessionnelles sont indispensables. La situation des jeunes qui quittent précocement le collège ou le lycée, doit être traitée conjointement par les CIO et la MGI, qui devrait fonctionner avec des moyens en personnels conséquents.

## 2.4. Les missions, l'exercice du métier pour la réussite de tous

Les difficultés liées à la diversification des publics, aux attentes sociales toujours plus fortes, au développement des nouvelles technologies, à la demande d'individualisation, rendent nos métiers plus complexes et font peser sur les personnels d'éducation des responsabilités accrues.

Face à ces difficultés, les réponses gouvernementales consistent à prôner autonomie et concurrence des établissements en s'appuyant sur la contractualisation et à multiplier les injonctions pédagogiques allant du gadget jusqu'à des transformations profondes du système éducatif.

Améliorer les performances de l'école, assurer la réussite de tous nécessite à la fois de prendre en compte la diversité de nos métiers, permettre un véritable travail d'équipe et de s'appuyer sur la liberté pédagogique reconnue par la loi et dans les propos ministériels mais trop souvent niée dans les faits.

### 2.4.1 Nos métiers

**2.4.1.1** Les espaces numériques de travail (ENT), vecteur important de changements de nos métiers, ne sont qu'un ensemble d'outils que seul un usage raisonné permettra de rendre utiles. Afin d'éviter des dérives en tout genre, il faut établir un code de déontologie qui cadre nationalement leurs utilisations. S'ils facilitent certains aspects administratifs de notre travail, ils ne doivent pas devenir un moyen de surveillance ou d'évaluation des personnels. Ils ne doivent pas limiter le principe de liberté pédagogique, ni justifier un pilotage du système éducatif par l'évaluation. Un effort de formation doit être fait, la bonne volonté ne suffit pas. Enfin, l'ENT doit être l'affaire de tous, et se mettre en place progressivement.

**2.4.1.2** Les programmes doivent être élaborés en concertation étroite avec les enseignants, qui sont amenés à les appliquer. Cette réflexion critique qui va de l'élaboration à la consultation doit être reconnue comme faisant partie intégrante de leur métier. Elle nécessite une plus grande exigence en termes de formation initiale et continue pour avoir accès aux fondements des programmes, aux enjeux des choix faits pour relever le défi de réussite de tous les élèves. Le SNES condamne les dernières consultations menées à la hussarde, sans transparence et qui, en ne permettant pas aux enseignants de se réunir pour débattre l'ensemble des projets présentés, pour pouvoir faire d'autres propositions, n'ont pas permis la réflexion collective et approfondie nécessaire. Le SNES s'oppose à la nouvelle définition de la technologie en collège. S'appuyant sur la démarche d'investigation déjà prescrite en sciences expérimentales au lieu de la démarche de projet basé sur la satisfaction d'un besoin, elle prive les élèves d'une approche qui les



mettait en situation de réussite, et met en difficulté des enseignants dont le Ministère ne s'est pas donné les moyens de la formation.

L'expérimentation dite « sciences intégrées » concerne maintenant des classes de la Sixième à la Quatrième alors qu'aucun bilan sérieux n'a été publié. Le SNES demande l'abandon de ce dispositif et rappelle son attachement à la monovalence.

La forme et le contenu des épreuves d'examens sont de plus en plus soumis à des impératifs budgétaires. Or leur articulation avec les contenus des apprentissages induit des pratiques enseignantes. L'avis de la profession doit être pris en compte quant à leur définition.

2.4.1.3 La formation initiale et continue des enseignants doit pouvoir permettre d'identifier tout ce qui fait obstacle aux apprentissages et donner des outils pédagogiques propres à répondre aux besoins des élèves. Seuls dans le quotidien de leur métier, les enseignants ont besoin de temps d'échange avec leurs pairs pour débattre collectivement de leur métier et de leurs pratiques pédagogiques.

Ils doivent pouvoir s'appuyer sur d'autres professionnels de l'équipe éducative dont la formation et les compétences spécifiques peuvent aider à mieux saisir les sources de blocages et les difficultés en classe.

L'instrumentalisation de l'orientation à des fins de gestion des flux et d'adéquation aux demandes du monde professionnel fait peu de cas du développement potentiel des adolescents, de la nécessité d'acquis scolaires suffisants et d'une image de soi assez positive pour permettre une projection dans l'avenir. Ce sont pourtant des conditions indispensables à tout travail sur l'élaboration des projets que les Co-Psy s'efforcent de mettre en place: aide à l'adaptation, observation continue, contribution à la réussite scolaire.

C'est bien grâce à leur qualification de psychologue que les conseillers d'orientation-psychologues peuvent éclairer la compréhension des enjeux de la scolarité pour chaque élève. La mise en place militante des équipes pluri-professionnelles de suivi permettent de développer une cohérence éducative et de créer un cadre rassurant et structurant complémentaires de l'action pédagogique. Lieux ressources neutres et gratuits, les CIO assurent l'objectivité de l'information, la distance par rapport aux éventuels conflits entre les familles et l'École.

Aujourd'hui le corps des CPE est menacé par la baisse drastique des recrutements. Pourtant, les CPE jouent un rôle essentiel auprès des élèves hors la classe, et auprès de leurs familles.

L'établissement scolaire est aussi un lieu de la socialisation, de l'apprentissage de la vie en collectivité, des valeurs de tolérance et de solidarité, et celui de la construction de l'autonomie.

Chaque CPE doit avoir en charge le suivi d'un nombre raisonnable de classes pour que son travail éducatif soit efficace, notamment en terme de prévention du décrochage scolaire et d'appropriation des règles de vie collective. Il doit être disponible pour les élèves et leurs parents, pour de vrais temps de concertation avec les enseignants et les autres membres des équipes éducatives. Les approches croisées des différents professionnels de l'éducation nationale peuvent permettre, par leur complémentarité, de trouver des solutions adaptées aux dif-

ficultés des élèves. Encore faut-il qu'un véritable travail en équipe soit possible. Quelles formes peut prendre ce travail d'équipe pour être plus efficace ?

## 2.4.2 Organisation du système éducatif

2.4.2.1 Le développement de l'autonomie des établissements et leur mise en concurrence sont présentés par le gouvernement comme des clés pour améliorer les performances du système éducatif en optimisant les moyens.

Pourtant l'autonomie des établissements est déjà importante et les conseils d'administration ont des pouvoirs de décisions dans de nombreux domaines. Elle s'exerce dans le cadre de règles nationales où l'État conserve des prérogatives essentielles à la garantie de l'égalité de tous (programmes, horaires d'enseignement, gestion des personnels).

Élargir cette autonomie ne peut avoir d'autre sens que de transférer une partie de ces responsabilités aux établissements ou d'élargir considérablement la possibilité, aujourd'hui très marginale, donnée aux établissements de gérer une partie de la dotation qu'ils reçoivent en heures d'enseignement et/ou de leur permettre de s'affranchir, au moins en partie, des contraintes des grilles horaires nationales et des contenus d'enseignement, dans le contexte de restrictions budgétaires que nous connaissons.

Le SNES est en total désaccord avec chacune de ces hypothèses qui aggraveraient les inégalités entre les établissements et permettraient que les conditions d'exercice du métier soient négociées au niveau de l'établissement avec pour corollaire injustice, inégalités, soumission aux pressions hiérarchiques locales, développement de l'individualisme. Pour autant, il estime qu'il est urgent de faire vivre l'autonomie actuelle des établissements en donnant effectivement aux personnels et aux usagers la possibilité d'être les décideurs dans les domaines qui les concernent.

Il s'agit notamment de commencer par respecter les compétences et les décisions des conseils d'administration.

2.4.2.2 Il s'agit aussi de permettre aux enseignants d'imaginer et construire des initiatives pédagogiques, aux équipes éducatives de concevoir et mettre en place des réponses, en particulier face aux difficultés locales dans le respect de leur liberté pédagogique.

Le conseil pédagogique conçu par la loi Fillon pour exercer une fonction de contrôle voire d'évaluation des pratiques pédagogiques des enseignants ne répond pas à ces exigences et sa mise en place se fait dans des conditions diverses selon les établissements.

Dans le même temps, nombres de décisions qui relèvent de la liberté pédagogique individuelle ou collective (utilisation des crédits d'enseignement, préparation de la rentrée scolaire, élaboration du projet d'établissement...) sont prises sans réelle concertation ou sans transparence. Il est donc nécessaire de donner réellement du temps aux équipes pédagogiques/éducatives et inventer les conditions d'une mise en commun du travail de ces équipes. Quelle forme donner à cet espace de liberté collective ?

2.4.2.3 Le ministère s'appuie sur le « droit à l'expérimentation » et les contrats d'objectifs de la loi Fillon pour imposer une déréglementation du système éducatif

au nom d'une adaptation au local. Même si la contractualisation n'a pas donné ses pleins effets, le ministère veut aller plus loin dans la remise en cause des règles nationales.

En soumettant les établissements à une « obligation de résultats », ces contrats permettraient de justifier un retrait de l'État en faisant peser la responsabilité sur les établissements et les équipes et de contraindre les établissements à s'inscrire dans les déréglementations. De nombreux exemples attestent déjà des remises en cause des règles.

Le SNES s'oppose à cette politique. Si des objectifs doivent être assignés au système éducatif, la contractualisation en pervertit la nécessaire évaluation.

Il rappelle qu'il appartient à l'État de garantir l'égalité des élèves comme celle des personnels sur tout le territoire. Pour autant, il a le souci d'une meilleure prise en compte des réalités locales, notamment dans les établissements où se concentrent toutes les difficultés : si des mesures spécifiques s'imposent dans ces établissements pour assurer à tous les élèves les moyens de la réussite, elles ne passent pas par un affranchissement des règles nationales mais par des moyens supplémentaires pour une organisation pédagogique plus soucieuse des besoins des élèves.

2.4.2.4 Le partenariat est inscrit dans les textes officiels en particulier dans le cadre de l'Éducation au Développement Durable. Il est obligatoire pour certains enseignements artistiques au lycée. Les enseignants se retrou-

vent face à des acteurs extérieurs qui ont introduit dans le cadre éducatif « la culture du résultat », la fiche action, la fiche bilan avec une pseudo-évaluation chiffrée des résultats... qui sont le sésame de crédits alloués par le rectorat.

Le droit de regard sur les partenaires suppose la mise en place des textes de cadrage pour définir des objectifs communs dans le cadre des valeurs portées par l'École publique. Or, aujourd'hui l'État se désengage de ce rôle en utilisant le partenariat comme une externalisation de ses missions.

Dans le cadre des enseignements artistiques au lycée, les responsabilités des deux ministères impliqués (Éducation et culture) doivent être plus clairement définies. Il faut revendiquer d'être présents dans la mise en place de dispositifs partenariaux dans le cadre de l'EDD, du volet culturel du projet d'établissement.

En outre, cette gestion lourde du partenariat qui incombe aux professeurs, devrait être prise en compte dans leur emploi du temps sous la forme de décharges de service.

2.4.2.5 Les deux premières années de mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire ont confirmé toutes les dérives que nous avons pointées : recul de la mixité sociale et de l'hétérogénéité scolaire, fragilisation des établissements déjà en difficulté sur fond de renoncement à la qualité pour tous. Les mandats de nos précédents congrès demandant le maintien d'une sectorisation avec des propositions pour améliorer la carte scolaire existante demeurent pertinents. ♦



# Pour une autre politique publique, avec des personnels revalorisés

## RAPPORTEURS

Daniel ROBIN, Christophe BARBILLAT Anne FERAY, Emmanuel MERCIER, Nicole SERGENT

## 1 LA FONCTION PUBLIQUE ATTAQUÉE

### 1.1 Aspect statutaire

Le choix politique opéré en France qui conduit l'État et dans une certaine mesure les collectivités publiques à assurer directement leurs missions est contesté par la révision générale des politiques publiques, la RGPP, et par la politique drastique de suppressions d'emplois. Cette politique s'accompagne d'une réforme profonde de la Fonction publique. Le livre blanc sur l'avenir de la Fonction publique, publié en avril 2008, instrumentalise le thème des valeurs dont il veut faire un « vecteur du changement ». Il s'agit pour le gouvernement d'aller bien au-delà des dispositions du projet de loi sur la mobilité.

#### 1.1.1 Une charte des valeurs opposée au statut

**1.1.1.1** La charte des valeurs que le gouvernement entend adopter devrait servir de référence à l'ensemble des agents publics, quel que soit leur situation, statutaire ou contractuelle. Le livre blanc propose de distinguer les valeurs traditionnelles, héritage qu'il faudrait bien assumer, et les valeurs émergentes (performance, transparence, autonomie...) présentées comme porteuses d'efficacité. Les valeurs organiseraient l'action des agents mais ne sont pas proposées comme devant organiser les services eux-mêmes.

**1.1.1.2** Cette approche se conjugue avec la volonté de banaliser les règles de l'emploi public, et d'effacer les spécificités qui fondent le statut. En effet, la charte opposée aux personnels s'apparentant à un rappel des règles de la loyauté envers l'employeur est sans effet sur l'organisation des services. Cependant, les règles de gestion qui opposent les personnels et attisent la concurrence entre eux sont néfastes aussi pour les usagers. Les attentes réaffirmées de la population se révèlent d'ailleurs à l'opposé de celles que le livre blanc érige comme valeurs nouvelles ; la demande « d'égalité de traitement » par exemple, apparaît bien antinomique avec la performance et l'autonomie.

**1.1.1.3** Le SNES considère qu'il faut partir des besoins du pays et de la population. L'efficacité des services publics passe par la solidarité de leurs équipes. La Fonction publique dispose d'outils juridiques à même

d'assurer l'intégrité et l'indépendance des agents vis-à-vis des intérêts particuliers comme l'égalité de traitement des personnels et la transparence des décisions qui les concernent. Il faut les améliorer, non les casser.

**1.1.1.4** Le statut organise le droit des personnels à participer via les CTP à l'organisation des services. Leur fonctionnement souvent très formel traduit les réticences de l'administration à mettre en débat les orientations politiques qui guident son action. Les CTP du ministère de l'éducation nationale ne sont pas saisis de l'ensemble des questions de leurs compétences. Refusant de dégager les moyens d'un fonctionnement amélioré des CTP, le gouvernement propose de supprimer le caractère paritaire de leur composition. Pour le SNES, « l'évolution du caractère paritaire des instances » inscrite malgré l'opposition de la FSU dans les accords de Bercy doit se traduire par la seule évolution des règles de vote et de quorum.

**1.1.1.5** Un débat public sur les objectifs des politiques publiques à mettre en œuvre et par voie de conséquences sur les choix à opérer pour leurs financements et leurs personnels est nécessaire pour redonner la main aux citoyens sur la définition de l'intérêt général, aujourd'hui confisquée par les employeurs publics. Les organisations syndicales de fonctionnaires ont leur place dans ce débat. L'urgence aujourd'hui est de le reconstruire en nouant toutes les alliances nécessaires. Le SNES doit porter cette orientation au sein de la FSU. Cette orientation exige de faire des instances (CTP, CDEN et CAEN) les outils d'un fonctionnement démocratique des services relevant des compétences de l'État ou des collectivités territoriales.

#### 1.1.2 La GRH, outil de transformation

Les démarches dites de GRH contestent le caractère politique des choix en matière d'administration publique et tentent de faire croire qu'une saine gestion suffirait à assurer un service public efficace et moins coûteux. Les orientations actuelles de la GRH préparent la réforme statutaire de suppression des corps au profit des cadres statutaires, que le SNES rejette. Elles font de la déconcentration et de l'individualisation de la gestion les fils conducteurs des changements. L'intervention syndicale explique que certaines décisions s'écartent de cette

logique qui s'affirme cependant plus clairement.

1.1.2.1 En premier lieu, la volonté de développer le recours aux non titulaires, installés dans la précarité et l'hypothèse de contrats de droit privé, doivent être combattues. Pour les agents contractuels, le SNES défend l'élaboration de règles collectives, transparentes au plus proche de celles qui valent pour les titulaires.

1.1.2.2 Le profilage des emplois, la signature d'une convention d'affectation s'opposent à l'organisation d'un mouvement de mutations, à même d'apporter à chacun de réelles possibilités de mobilité professionnelle et géographique dans l'exercice de son métier. L'administration s'est révélée incapable d'appliquer le dispositif de la seconde carrière pour les enseignants. Le SNES exige la réouverture de ce dossier, l'élargissement des ayant droit aux CPE et CO-Psy et l'élaboration de nouvelles procédures transparentes et efficaces.

1.1.2.3 La garantie d'une évolution de carrière est contestée dans les faits par la politique de rémunération et dans le projet des cadres statutaires par la volonté de renforcer le rôle discriminatoire du changement de grade. Le SNES défend la promotion de corps par les différentes voies existantes : l'existence de listes d'aptitude ne peut justifier la suppression des concours internes.

1.1.2.4 La rémunération de la performance est de plus en plus présente dans les réformes indemnitaires qu'il s'agisse de la prime de fonction et de performance ou de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour les catégories du second degré, cette politique se traduit actuellement par le développement des heures supplémentaires auquel le SNES s'oppose.

1.1.2.5 La volonté d'instrumentaliser l'action sociale en direction des personnels pour accompagner ces politiques s'est traduite en premier lieu par la suppression de la dernière prestation accessible aux retraités de la Fonction Publique.

### 1.1.3 Le rôle des CAP

L'exigence de transparence, d'égalité et de règles applicables à tous et est d'autant plus importante dans le contexte d'individualisation. Face à l'unanimité syndicale, le gouvernement a dû renoncer à remettre en cause le rôle des CAP dans les accords sur le dialogue social. Le SNES entend développer et utiliser ce rapport de force pour contrer toutes les tentatives de contourner la consultation préalable des élus des personnels sur les mesures individuelles de leur carrière, comme celles qui sont retenues pour la note de service mutation. Les CCP des agents non titulaires viennent d'être élus. Les représentants du SNES y porteront l'exigence de règles collectives de gestion pour ces personnels.

## 1.2. La santé au travail

1.2.1 La santé au travail a été longtemps négligée malgré un investissement militant sur le suivi individuel des collègues. L'enquête du SNES a marqué un tournant dans la prise de conscience d'une approche plus collective des problèmes de santé des personnels, et notamment de l'impact des conditions de travail, génératrices de souffrance. Le travail mené avec l'équipe du

CNAM, comme le chantier « travail » mené par l'institut de recherches de la FSU complètent cette approche en mettant en évidence que c'est l'activité de travail qui est en cause et qu'elle doit donc être transformée. Comment le SNES peut-il favoriser l'émergence de la parole des enseignants sur leur travail au sein des établissements ?

1.2.2 Les négociations ouvertes dans la Fonction Publique ont permis notamment la transformation des CHS en CHS-CT (conditions de travail). Ceux-ci doivent rester désignés à partir de la représentation en CTP. Cette transformation ouvre de nouvelles responsabilités aux organisations syndicales, et aux militants siégeant dans les CHSD ou CHSA, qui devront davantage s'appuyer sur les remontées des établissements pour pouvoir jouer leur rôle, et exiger les formations auxquelles ils ont droit. Faut-il créer des Comités HS, traitant des personnels, dans les établissements, faut-il s'en tenir à l'existant ou revaloriser le rôle de la Commission hygiène et sécurité élargie aux usagers et l'étendre à l'ensemble des établissements ?

1.2.3 Un nouveau décret devrait permettre de diminuer les délais liés au fonctionnement des comités médicaux et des commissions de réforme. Mais la médecine de prévention doit devenir une réalité dans tous les départements, ce qui suppose de trouver des solutions à la pénurie de médecins de prévention (20 postes créés au budget 2008, 2,5 pourvus). La recherche de solutions stables de reclassement pour les personnels doit être réellement menée ; il faut lutter contre les pratiques de l'administration poussant les personnels vers les congés et la retraite.

### 1.2.4 Personnels handicapés

Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) est un organisme qui a moins de 3ans permettant d'améliorer les conditions de travail des personnels en situation de handicap (recrutement ,adaptation du poste de travail). Comment peut on envisager son évolution en liaison avec les comités locaux et les maisons départementale du handicap? Par ailleurs, il est prévu dans les prochains mois une convention entre l'Education Nationale et le FIPHFP, comment s'emparer à tous les niveaux (rectorats, IA) de cette possibilité ? Quels types de propositions à apporter (reclassement, formation , recensement des personnels en situation de handicap) ?

## 1.3. Le pouvoir d'achat

### 1.3.1 Les traitements

Désormais, le ministre de la Fonction publique théorise une évolution du point d'indice moins importante que celle des prix et tente de faire entrer dans la mesure du pouvoir d'achat les autres éléments de rémunération. Il amplifie ainsi la dégringolade des grilles qui explique le constat publié par l'INSEE à l'automne 2007 : les plus jeunes fonctionnaires ont tout au long de leur carrière un pouvoir d'achat très inférieur à celui de leurs aînés. Comme nos précédents congrès l'ont réaffirmé, la revalorisation de nos traitements doit allier rattrapage des pertes de pouvoir d'achat du point de la Fonction publique, indexation sur les prix et reconstruction de la grille.

**1.3.2 Les pensions de retraite** n'ont pas été revalorisées en 2008 au niveau prévu par la loi ; il manquera sur cette année 1,4 % s'ajoutant au déficit de 0,2 % de 2007 ; ce manque doit être compensé. Pour que le report de la revalorisation annuelle au 1er avril ne se traduise pas par une perte pour les retraités, il faut une mesure de lissage. Le SNES est intervenu avec la FSU pour que ces rattrapages soient effectifs au 1er janvier 2009. Il considère que l'évolution des pensions doit se faire en lien avec l'évolution des salaires selon des modalités à reconstruire.

### 1.3.3 Le code des pensions

C'est en loi de financement de la sécurité sociale que le gouvernement a modifié le code des pensions, signe d'une banalisation du statut de la Fonction publique et du principe du traitement continué. Aussi, il serait illusoire de penser qu'une transformation des régimes de retraite en système à points laisserait la Fonction publique de côté. Le SNES doit contribuer à déjouer l'idée qu'une telle réforme serait technique et porter dans le débat politique ses orientations pour les retraites (Thème 3).

Attaché au code des pensions, le SNES conteste la suppression des services de pension des ministères inscrite dans la RGPP. Il faut au contraire améliorer l'accueil des personnels qui préparent leur retraite.

Le rendez vous de 2008 a permis au gouvernement de confirmer la réforme de 2003. Le gouvernement a dû reculer sur la réforme de l'ITR et des bonifications pour service hors d'Europe. Pour le SNES, il serait inadmissible qu'une réforme revienne sur la valorisation de services antérieurs. Il considère que les questions d'attractivité des différents territoires ne peuvent être esquivées pas plus que celles du coût de la vie.

Le SNES s'inquiète de ce que le rapport du COR de décembre 2008 ait entièrement esquivé les revendications qu'il porte sur les bonifications pour enfants. Il continuera à les porter dans le débat auquel le rapport invite. Il combattra toute régression des droits, notamment en matière de réversion.

## 1.4 Le recrutement

La Fonction publique comme les entreprises vont être en concurrence pour le recrutement de salariés qualifiés. Des dispositifs de pré recrutement, sous statut de fonctionnaire stagiaire, sont indispensables pour attirer vers les métiers de la Fonction publique, apporter une aide matérielle décisive à de nombreux étudiants et favoriser l'accès à la Fonction publique des jeunes issus de famille défavorisées. C'est ainsi que, dans le respect des principes de la République laïque et du recrutement par concours, la Fonction publique pourra s'assurer de la « diversité » de ses agents.

Des milliers d'agents contractuels sont maintenus dans la précarité. Le congrès confirme les revendications, basées sur une dispense des épreuves théoriques du concours liée à l'expérience des intéressés, qu'il a élaborées pour la titularisation au congrès de Clermont Ferrand.

## II. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET L'ÉTAT

**2.1 Les problèmes d'égalité** entre les territoires n'ont fait aucun progrès dans la dernière période.

L'écart de moyens entre les collectivités territoriales de même niveau s'accroissent, aggravée par la crise économique qui frappe plus lourdement les secteurs géographiques qui rencontraient déjà des difficultés économiques. Le renforcement des régulations financières pilotées par l'Etat devient très urgent.

**2.2 Si le gouvernement rejette** la perspective d'un nouveau transfert institutionnel de compétences vers les collectivités territoriales, une part importante de sa politique continue de faire porter sur ces collectivités la charge de missions qui relève de sa responsabilité. Le développement de contractualisations, n'ayant que cet objectif dans le cadre d'une paupérisation organisée du budget de l'Etat, s'est encore aggravé en y intégrant de surcroît des logiques de privatisation en particulier par le biais des partenariats public-privé (PPP). Certaines collectivités se lancent dans la même démarche (transport, santé) y compris dans l'Education nationale (construction d'établissements du second degré). Le cas emblématique du collège de Villemandeur est particulièrement inacceptable, le SNES exige qu'il soit mis fin à ce type de pratique qui fragilise le service public d'Education, met en péril l'avenir de nombre de personnels, augmente les coûts des missions, développe le profit des grands groupes privés. C'est bien la privatisation effective de certaines missions qui sont en jeu.

**2.3 L'ouverture d'un débat** sur la répartition des compétences des collectivités territoriales (commission Ballardur) est l'occasion de s'interroger sur la situation dans le second degré. Le fait que les collèges et les lycées ne relèvent pas de la même collectivité territoriale posent de vrais problèmes (cités scolaires, organisation des transports scolaires, cohérence de la politique d'investissement dans les collèges et les lycées, ...). La décentralisation de 2004 avec le transfert des TOS et de leur missions aux conseils généraux et régionaux aggravent encore la situation tant pour la cohérence et l'efficacité des missions transférées que pour les personnels (mobilité géographique). Ne faut-il pas qu'une seule collectivité ait le « pilotage » du second degré dans le cadre des missions assurées aujourd'hui par les conseils généraux et régionaux ? Si oui est-ce le département ou la région qui devrait assurer cette responsabilité ? Le débat de la « commission Ballardur » si il peut permettre d'améliorer la cohérence des compétences des collectivités territoriales doit aussi traiter des actions hors compétences qui se multiplient. La clause de compétence générale est contestable car générant de fortes inégalités entre les collectivités en l'absence d'une véritable péréquation financière. Si souvent, ces interventions permettent de couvrir des terrains abandonnés par l'Etat, elles conduisent à aggraver les inégalités dans la mesure où elles ne peuvent être assurées par les collectivités des secteurs géographiques les plus en difficulté.

**2.4 Le contexte concernant les politiques régionales** de formation professionnelle a considérablement évolué : impact prévisible de la généralisation du bac pro en 3 ans, compétence nouvelles (formations sanitaires et sociales, AFPA) alors que les financements n'ont pas suivi fragilisant les formations assurées par les établissements publics et l'AFPA. Les régions essaient de sortir du code des marchés les formations continues pré-

qualifiantes des jeunes, s'appuyant sur le SSIG, service social d'intérêt général. Le SNES et la FSU approuvent cette démarche qui permet de diminuer les risques d'une ouverture à la concurrence de ces formations. Par ailleurs les Plans Régionaux de Développement des Formations sont devenus le cadre contractuel essentiel entre Région et État, ce qui n'est pas sans poser problème pour le devenir des formations générales et technologiques de lycée, largement ignorées. Nous souhaitons qu'elles restent sous la responsabilité de l'État mais qu'elles soient prises en compte dans la réflexion menée dans le cadre des PRDF.

Mécontentes des conditions dans lesquelles sont élaborés et suivis les PRDF, les régions veulent obtenir une responsabilité accrue dans l'orientation scolaire. Sans aucune distance par rapport aux recommandations européennes, certaines devancent les intentions du gouvernement en créant des structures régionales d'orientation qui s'adressent également aux publics en formation initiale (Aquitaine, Rhône Alpes, Limousin) Le SNES s'oppose à la création de services régionaux d'orientation pour le public en formation initiale qui doit rester de la compétence de l'État. Ils aboutiraient à la disparition des CIO, à une dégradation de la qualité de l'information et de l'aide à l'orientation des élèves, à la dénaturation du métier de Co-Psy et à une aggravation des conditions de travail des personnels.

Les contrats d'objectifs par branches, qui prévoient les besoins en formation tant initiale que continue pose problème : absence de vision transversale, une perception timorée de la nécessaire élévation des qualifications, l'insuffisance du dialogue social.

### III. FORMATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE est une demande ancienne du SNES. Elle correspond au besoin d'une meilleure qualification dû à l'évolution des connaissances et à un métier de plus en plus complexe. Cependant, le projet du ministère pose problèmes et ne débouchera pas sur une meilleure qualification professionnelle des enseignants et CPE. Le congrès doit être l'occasion de réaffirmer et de préciser certaines de nos positions tant sur les concours que sur la formation universitaire et professionnelle. Une réforme d'une telle importance nécessite temps et concertation. De plus des désaccords importants demeurent avec le ministère. C'est ce qui a conduit le SNES à demander le report à la session 2011 de la mise en place des nouveaux concours.

#### 3.1 Recrutements

Le cadre de la RGPP et la volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ont des conséquences dramatiques sur les recrutements d'enseignants, de CPE et de CO-Psy.

Cette situation, répétée depuis 2004, a des répercussions sur le nombre de candidats. Élever le niveau de recrutement dans ce contexte risque de déboucher sur le « tarissement du vivier ». Pour rendre plus attractives les poursuites d'études et assurer la diversité sociale parmi

les candidats aux concours il faut développer les aides sociales, créer des pré-recrutements, mais également ouvrir un nombre suffisant de postes aux concours externes et une programmation pluriannuelle.

#### 3.2 Concours de recrutement

Le moment du concours dans le cursus universitaire reste à trancher. Doit-il avoir lieu après l'obtention du M2 (concours durant la 6<sup>e</sup> année d'enseignement supérieur) ou au cours du M2, l'obtention du master complet étant nécessaire pour être admis ?

Les propositions du ministère restent insatisfaisantes sur de nombreux points : limitation a priori du nombre d'épreuves, manque de lien avec la discipline, coefficients mal répartis. L'épreuve orale sur la « connaissance du système éducatif » pose particulièrement problème : le contenu déconnecté de la discipline, la composition du jury intégrant chefs d'établissement et membres « issus de la société civile » et son coefficient excessif font craindre qu'elle ne soit une épreuve idéologique. Ces nouveaux concours tentent de réguler et d'imposer un nouveau cadre pour les futurs masters.

Concernant les pré-recrutements, il faudra en définir le volume par rapport aux recrutements, leurs critères de sélection et le type d'épreuves de concours de recrutement.

La maquette des concours des CPE ne doit pas être l'occasion d'une remise en cause des missions des CPE telles qu'elles sont définies dans la circulaire de 1982.

#### 3.3 Masters

Pour préparer aux concours d'enseignants du second degré les universités sont incitées à partir de masters existants en y intégrant des éléments préparant au métier. C'est pour nous un point d'appui pour conforter notre demande de pré-professionnalisation et de cursus progressif. Pour autant, les M1 ne doivent pas être spécifiques aux futurs candidats aux concours de recrutement. Les éléments de pré-professionnalisation devraient être cadrés nationalement, ce que le ministère refuse au prétexte d'autonomie, renforcée par la LRU. En aucun cas, les masters ne doivent s'apparenter à des diplômes d'habilitation pour enseigner, sauf à créer un vivier pour le recrutement de non-titulaires.

Le SNES demande la reconnaissance pleine et entière du réel niveau de qualification des CO-Psy (Bac+5). Un pré-recrutement doit être organisé à partir de la licence de psychologie et le recrutement doit être porté au niveau du master de psychologie suivi d'une année de formation théorique et pratique.

#### 3.4 Formation initiale

Il est nécessaire de réaffirmer avec force le principe d'une année pleine et entière de stage permettant une formation professionnelle de qualité et non pas un stage à temps plein avec compagnonnage

Les éléments pré-professionnalisants dans les cursus universitaires ne peuvent suffire en terme de formation professionnelle. L'organisation et les contenus de l'année de stage devront être revus pour permettre un véritable travail réflexif du stagiaire sur sa pratique rendu nécessaire en raison de la complexité toujours plus grande de notre métier.

L'organisation de la formation au cours de l'année de stage devra prendre en compte les parcours et l'expérience antérieurs des stagiaires.

La formation des CPE doit intégrer des possibilités de réflexion commune avec les enseignants du second degré sur la complémentarité de leurs missions respectives. La formation pré-professionnelle dans le cadre des masters ne doit pas se substituer à la formation professionnelle après le concours. Les missions des CPE, complémentaires à celles des enseignants, doivent être préservées.

En tout état de cause, la qualification pour enseigner ou exercer le métier de CPE ne peut intervenir qu'au moment de la titularisation à l'issue de l'année de stage. La mise en œuvre de la réforme du recrutement entraîne de lourdes menaces sur la formation initiale. Au lieu de faire table rase du passé, il faudrait faire le bilan de la formation délivrée par les IUFM, en tirer les conclusions et s'appuyer sur le potentiel de formation existant. Quelle que soit la date de mise en œuvre de l'élévation du niveau de recrutement, il faudra définir des mesures transitoires.

Concernant les non-titulaires il faudra créer des dispositifs spécifiques permettant de prendre en compte leur expérience professionnelle dans le cadre de la VAE.

### 3.5 Entrée dans le métier

Depuis la rentrée 2008, les néo-titulaires bénéficient d'une formation de 120 heures la première année et 60 heures la seconde. Malgré les demandes du SNES, aucun cadrage national n'a été mis en place, le ministère laissant toute latitude aux recteurs et aux IUFM. Les disparités sont nombreuses selon les académies, aussi bien en termes d'organisation que de contenus de formation. On constate que les formations se déroulent le plus souvent en dehors du temps de travail et ne correspondent pas aux attentes des néo-titulaires. Cette mesure est cependant la reconnaissance de l'exigence que nous portons de l'entrée progressive dans le métier. Quels organisation (décharge, autres modalités...) et contenus de formation envisager ?

### 3.6 Formation continue

La formation continue dépend des pilotages académiques et la réduction de ses moyens est constante. Un cahier des charges défini par l'employeur propose à différents prestataires des mises en place de dispositifs souvent à moindre coût. Le poids de l'animation pédagogique par les corps d'inspection a pris de l'ampleur, vers des publics de plus en plus désignés. Les dispositifs sont variés mais de plus en plus descendants ou organisés sur site en établissement, destinés à l'adaptation à l'emploi, la mise en œuvre des réformes. Les programmes académiques ont vu leurs crédits se réduire ou être dilués dans différentes actions, réduisant de fait l'offre aux personnels, la diversité et la qualité de ses intervenants. La concertation dans ce domaine avec les organisations syndicales est réduite voir indigente. L'analyse des besoins de formation est rare. Les critères nationaux d'évaluation des dispositifs (participation, journées stagiaires, ...) sont insuffisants pour une analyse qualitative de l'offre et de son organisation.

La formation continue est insuffisante pour répondre aux besoins de renouvellement et d'approfondissement des connaissances disciplinaires, aux besoins de promotions et de mobilité professionnelle, aux besoins des équipes, à l'intégration des apports de la recherche. L'Université, qui a intégré l'IUFM, peut jouer un rôle

majeur, quel doit-il être ? Quels nouveaux dispositifs de formation doivent être revendiqués ? Comment la formation peut-elle prendre sa place dans l'année scolaire en dégageant du temps ?

## IV. REVALORISATION DE NOS MÉTIERS

Le SNES a élaboré dans ses congrès précédents un ensemble cohérent de revendications pour revaloriser nos métiers dans toutes leurs dimensions: salaires, carrières, charge et temps de travail, formation, mobilité.

### 4.1.1 Une problématique renouvelée : master et revalorisation

4.1.1.1. L'élévation du recrutement que nous revendiquons depuis longtemps devient réalité et doit être prise en compte dans notre démarche revendicative. La revalorisation doit répondre, comme nous l'avons toujours revendiqué, au déclassement salarial de nos professions et à l'évolution de nos métiers.

4.1.1.2. En même temps, nos revendications doivent s'articuler avec les conséquences du recrutement au niveau master qui implique la construction d'un nouveau classement indiciaire des corps : nous ne pouvons laisser s'installer une coupure statutaire entre les « actuels » certifiés/CPE et agrégés et les nouveaux recrutés. C'est d'ailleurs aussi l'occasion de régler enfin les injustices faites aux CO-Psy.

4.1.1.3. Il s'agit en même temps d'intégrer dans notre démarche revendicative la portée du recrutement au master pour la dynamique d'unification que nous portons pour les catégories du second degré depuis le congrès de Strasbourg.

### 4.1.2 Quelles revendications pour le recrutement au master ?

Deux questions principales doivent être débattues et trouver réponse : quel classement indiciaire revendiqué et quelle traduction statutaire peut-on revendiquer ?

#### 4.1.2.1 Définir l'espace indiciaire

Dans le cadre des principes que nous défendons dans la fonction publique, les classements indiciaires que nous voulons pour les « nouveaux recrutés » se fondent sur le niveau de qualification exigé au moment du recrutement. Cela signifie que certifiés, CPE et agrégés recrutés au niveau du master doivent se situer dans un même espace indiciaire. Le maintien de deux concours (capes/t, agrégation) en lien avec ce que sont les définitions statutaires des missions des deux corps actuels implique de construire deux grilles indiciaires, sauf à entrer dans l'indemnitaire et la rémunération fonctionnelle, ce que nous récusons. En conséquence, les certifiés et CPE recrutés au master, les CO-Psy doivent se situer au niveau de ce que nous revendiquons pour les actuels agrégés avec une grille indiciaire de rémunération indices 518-963, soit la référence au corps actuel des agrégés revalorisés. Pour les agrégés recrutés au master, on pourrait revendiquer un nouvel espace indiciaire correspondant à celui des chaires supérieures intégrant l'échelle lettre B (indices 658-1058).

### 4.1.2.2. Quelle traduction statutaire ?

Certifiés et agrégés, exerçant des missions communes dans le champ des enseignements de second degré, faut-il conserver deux corps ou réfléchir comme nous l'avons envisagé la construction d'un nouveau corps à deux grades correspondant aux deux concours ? La réponse doit être construite en tenant compte de la double problématique d'unification et de la nécessité de tenir compte des processus d'intégration à construire entre actuels et nouveaux recrutés.

### 4.1.3. Quelles exigences pour nos carrières ?

**4.1.3.1.** Notre socle revendicatif reste le suivant : reconstruction de la grille indiciaire (dont intégration des échelons terminaux des hors classes dans une carrière normale ; accès des chaires supérieures à l'échelle lettre B) ; avancement accéléré et raccourcissement de la durée de la carrière ; développement de la promotion interne, revalorisation des indemnités existantes, mesures spécifiques à l'entrée dans le métier. C'est l'objectif des négociations que nous exigeons aujourd'hui dans la perspective de l'agrégation revalorisée comme référence pour tous en terme de recrutement, de rémunération et de temps de travail.

**4.1.3.2.** En même temps, nous affirmons la nécessité de construire les processus d'unification et de ne pas permettre que s'institutionnalise une coupure entre actuels et futurs recrutés. Ces processus pourraient s'appuyer à la fois sur la création immédiate de nouveaux débouchés de carrière au delà de l'indice 783 pour les certifiés actuels, au-delà de l'indice 963 pour les agrégés, sur le développement de la liste d'aptitude au corps des agrégés et l'élargissement de l'accès aux chaires supérieures.

## 4.2. Services et conditions de travail

La question de la charge de travail reste une préoccupation essentielle : effectifs, établissements difficiles, temps de travail. Nous devons poursuivre notre bataille contre le recours aux heures supplémentaires. Nous proposons de confirmer les revendications sur nos services et le temps de travail élaborées au congrès de Clermont-Ferrand qui répondent aux exigences des personnels pour mieux travailler et faire face aux défis du système éducatif. Nous réaffirmons que la définition hebdomadaire du service ne saurait être mise en cause. Quelles évolutions devons-nous faire prendre en compte, en particulier pour les enseignants documentalistes, les CPE et les CO-Psy ?

## 4.3. Déconcentration accrue et individualisation de la gestion des personnels.

**4.3.1. En renforçant la déconcentration**, le gouvernement développe l'individualisation des « parcours de carrière », qu'il oppose à la revendication syndicale de mesures générales et de cadres collectifs de gestion. Le principe même de carrière est remis en cause, le droit à mutation de tous est attaqué. Dix ans de déconcentration des opérations de mutation ont durablement réduit la mobilité des personnels et favorisé les arbitraires locaux, contenus toutefois par l'action syndicale.

Le SNES réaffirme que les droits de chacun sont d'autant mieux garantis qu'ils sont communs à tous. Cela implique l'amélioration des dispositions statutaires et le

retour à une gestion nationale des carrières et du mouvement. Des règles nationales de gestion communes à toutes les académies, fondées sur des critères objectifs, transparents et stables doivent s'appliquer à tous.

Concernant le mouvement, le congrès aura à confirmer les mandats antérieurs, concernant notamment le profilage des postes, le respect et les équilibres du barème, l'unicité des opérations de première affectation et de mutation (titulaires et néo-titulaires). L'attaque contre le paritarisme programmée par le ministère (mouvement 2009) est une attaque contre les droits des personnels : elle doit être mise en échec.

**4.3.2. La question des compléments de service** devient très aiguë, en raison des suppressions d'emploi et de postes et en lien avec la réduction des horaires-élèves. Dans la continuité des revendications exposées au congrès de Clermont-Ferrand, le SNES réaffirme ses demandes concernant la suppression du recours au complément de service, le respect de la qualification et de la discipline de recrutement, l'amélioration des dispositions statutaires sur le remplacement (service et affectation des TZR).

### 4.3.3. La question du remplacement

La politique ministérielle renonce désormais à reconnaître le remplacement comme un besoin permanent assuré par des personnels titulaires aux missions spécifiques.

Cela conduit à confier aux recteurs la définition des politiques de remplacement tout en confiant aux chefs d'établissement des responsabilités accrues dans ce domaine. La gestion des remplacements doit rester de compétence rectorale, et le SNES réaffirme l'entière portée des revendications des congrès antérieurs, particulièrement celui de Clermont-Ferrand.

## 4.4. La situation des non-titulaires

L'emploi des non titulaires est menacé par les suppressions de postes et le développement des heures supplémentaires. Les succès de l'action syndicale de refus des HS ont permis le réemploi de certains d'entre eux.

Face à la réduction des postes aux concours, à la volonté de développer le recours au contrat, l'intervention syndicale sur ce dossier est essentielle (cf. 1-4). Les mandats d'un réemploi de tous et de l'abolition de la vacation, de l'arrêt du recrutement de non titulaires demeurent d'actualité. Le congrès de Clermont-Ferrand a formalisé nos demandes de deux grilles indiciaires revalorisées et formulé l'exigence d'un droit à mutation volontaire des personnels en CDI, y compris au niveau inter académique. Comment l'organiser ?

Les contractuels en CDI sont censés exercer dans le ressort de l'académie. A l'opposé, certains recteurs tentent de les affecter définitivement sur des emplois vacants, soustraits au mouvement des titulaires, ce qui n'est pas acceptable pour le SNES. Les affectations annuelles, comme les demandes de changement de zone au sein de l'académie, doivent être examinées en CCP à l'issue des mouvements intra.

Comment leur assurer cependant une certaine stabilité géographique ? Une affectation définitive sur une zone géographique délimitée avec rattachement à un établissement doit elle envisagée ?



#### 4.5 L'évaluation des personnels

Les orientations gouvernementales ont été confirmées : des discours présidentiels (Nantes, Lille) aux propositions Pochard et au rapport Silicani, s'affirme la volonté de faire de l'évaluation une des pierres angulaires de la casse du statut de la fonction publique et d'individualiser la gestion des personnels au service du désengagement de l'État et de l'affaiblissement des services publics. Les pressions sont énormes et c'est, dans ce cadre, que s'inscrivent les attaques ministérielles contre le paritarisme.

Nous y opposons nos demandes de transformation de l'évaluation telles que nous les avons formulées dans nos derniers congrès. Si le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement est largement récusé, la place accrue qui leur est donnée dans certaines opérations de promotion (hors classes par exemple), nous ne parvenons pas à construire une riposte collective à la hauteur des enjeux et les questions de l'évaluation, notamment liées à l'inspection. La conception de l'évaluation que revendiquons doit faire l'objet d'une prise en charge plus collective dans nos professions. Quelles initiatives devons-nous prendre pour avancer sur ces questions et contrer l'offensive gouvernementale ?

#### 4.6 La question de la programmation pluriannuelle

La revalorisation ambitieuse de nos métiers que nous revendiquons implique que notre congrès réfléchisse à une programmation pluriannuelle des mesures. Cette programmation doit comporter des mesures significatives immédiates qui n'écartent personne et fixer clairement les perspectives comme les échéances.

#### 4.7 La surveillance

Dans nos derniers congrès, nous avons retenu l'objectif de reconstruire un statut rénové d'étudiant-surveillant. Cet objectif doit rester le nôtre. L'amélioration de la situation des AED est urgente.

Quelles revendications immédiates faut-il formuler en terme de temps de travail et de formation pour mieux s'adapter aux réalités des personnels recrutés ? Les AED les plus anciens arrivent au terme des six ans d'emploi : quels dispositifs revendiquer pour leur éviter le chômage ?

#### 4.8 Quel statut pour les AVS ?

La scolarisation des élèves en situation de handicap nécessite la contribution de personnels spécialisés. Les AVS sont actuellement recrutés sous statut d'AED, ce qui n'est nullement adapté, leurs missions spécifiques requérant une qualification particulière. Nous considérons qu'il est nécessaire de créer un statut particulier correspondant à ce métier nouveau de l'éducation. Nous proposons de le situer en catégorie B et de travailler à la définition des conditions de recrutement et de formation, d'emploi et d'exercice.

## 5 . LAÏCITÉ

### 5.1 Le contenu des discours prononcés au Latran et à Riyad est inacceptable

Dans de nombreuses parties de ces discours il s'agit d'une charge sans précédent, de la part d'un président de la République, contre le principe même de laïcité.

- Valorisation de « l'espérance religieuse » contre la morale laïque alors que le choix et la richesse de la laïcité sont justement de ne pas s'immiscer dans cette « aspiration à l'infini », laissant chaque citoyen, sur ce sujet, libre de sa propre réponse.
- Appel aux religions pour aller à la rescousse des politiques libérales qui accroissent les inégalités, mettent à mal les solidarités et fragmentent le lien social.
- Primauté du religieux sur le laïque dans la transmission des valeurs, la définition du « bien et du mal » contestant à l'homme et à la société la capacité, sans la religion, de définir ce qui est bien et mal.
- Volonté de ramener l'identité nationale aux racines chrétiennes.

**5.2 Tout en condamnant ces propos** venant d'un Président de la République en exercice avec la plus extrême fermeté, le SNES rappelle son attachement à la laïcité qui est un élément majeur du lien politique. Il rappelle aussi son attachement à la loi de 1905 en ce qu'elle garantit la liberté de conscience et de culte mais impose que la République ne reconnaisse ni ne soutienne aucun culte par quelque forme que ce soit. Elle garantit ainsi à l'encontre du prosélytisme religieux la liberté absolue d'être sans religion.

**5.3 Si Nicolas Sarkozy** dit qu'il ne modifiera pas « les grands équilibres de la loi de 1905 », le contenu même de son discours constitue une remise en cause d'éléments essentiels de cette loi qui impose à l'État et à ses représentants (en particulier le premier d'entre eux) une stricte neutralité. En proposant une « laïcité positive », N. Sarkozy donne une connotation négative aux principes de laïcité tels qu'ils existent aujourd'hui et laisse donc planer la perspective de leur remise en cause.

La très large unité du mouvement laïque au lendemain des propos de N. Sarkozy, l'indignation qu'ils ont suscitée doit permettre de maintenir une forte et active vigilance contre toute tentative de remise en cause de la laïcité dont la loi de 1905 est la clef de voûte.

**5.4 Plus récemment**, l'accord passé entre la France et le Vatican visant à une reconnaissance systématique des titres et diplômes attribués par les universités catholiques est une nouvelle atteinte à la laïcité. De plus elle conduit à une remise en cause du monopole des grades universitaires par l'État.

En effet cet accord met en place une reconnaissance a priori des diplômes attribués par les universités catholiques en lieu et place d'un contrôle systématique de l'État par le Recteur ou dans le cadre de convention entre les universités publiques et les universités catholiques. Le SNES dénonce cet accord et exige sa remise en cause. Il recherche avec les mouvements laïques les conditions d'une réaction unitaire. ♦

## Pour des alternatives économiques et sociales

### RAPPORTEURS

Philippe Castel, Odile Cordelier, Elizabeth Labaye, Claudie Martens, Boris Thubert

### Introduction

L'ensemble de la planète est aujourd'hui confronté à une crise multidimensionnelle, d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelle qui met en évidence la nécessité de promouvoir des alternatives au niveau mondial. En effet, pour le SNES, il convient de replacer cette crise dans le cadre des transformations du capitalisme contemporain, qui s'inscrivent dans le long terme et qui affectent toutes les sociétés du monde. C'est pourquoi le SNES inscrit sa démarche dans la rupture avec les politiques néolibérales qui mettent les peuples en concurrence, et s'efforcent de démanteler les droits acquis par les luttes. Les pistes qu'il travaille passent par des politiques publiques qui mettent la finance au service d'un développement économique respectueux de l'environnement et qui organise un autre partage des richesses créées pour une société plus juste et plus solidaire, redistributive et garante des libertés publiques. Dans un tel contexte il est de la responsabilité du mouvement syndical et donc du SNES à son niveau de construire des propositions pour protéger les salariés et en particulier les plus fragiles des effets de la récession, étendre et élever le niveau de la protection sociale pour tous, et pour bâtir l'avenir en investissant dans la formation, la recherche et l'innovation, les services publics. Ces propositions doivent s'inscrire plus largement dans la réflexion menée par les organisations syndicales et les divers mouvements sociaux à l'échelle européenne et internationale.

## I. VERS UN DÉVELOPPEMENT PLUS SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

### 1.1 Constat

La crise qui sévit dans le monde révèle progressivement ses différents aspects qui se renforcent mutuellement : crises financière, économique, alimentaire, sanitaire, écologique.

**1.1.1 Les crises financière et économique mondiales** qui ont éclaté en 2008 s'expliquent selon les économistes par la recherche accélérée de profits immédiats et de plus en plus importants par les banques, par l'absence de régulation d'un système financier mondialisé, et plus profondément pour certains par les déséquilibres financiers internationaux énormes et qui

se creusent lié à un partage déséquilibré des revenus. La récession grave qui en résulte commence à faire sentir ses effets.

**1.1.2 La crise écologique** due au mode de développement est désormais reconnue comme crise profonde. Le GIEC estime entre 1 et 6 °C l'élévation de la température moyenne terrestre d'ici la fin du siècle avec comme conséquences dans les 40 ans l'élévation du niveau de la mer, des inondations littorales accrues, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes, la disparition de 20 à 30 % des espèces animales et végétales connues. Faute de mesures rapides, les changements climatiques pourraient également provoquer à eux seuls une récession économique catastrophique avec un coût de 5 500 milliards d'euros. Dans le même temps de nombreuses ressources naturelles s'épuisent, la déforestation s'empêche la pollution des eaux et des sols s'étend. Dans le même temps de nombreuses ressources naturelles s'épuisent.

**1.1.3 Depuis le début de l'année 2007**, les prix de bon nombre de denrées alimentaires de base ont fortement augmenté affectant l'ensemble de la population mondiale avec des conséquences particulièrement graves dans les pays en voie de développement qui ont connu des « émeutes de la faim » en 2007 et 2008.

**1.1.4 Les effets de ces crises sont particulièrement lourds** sur les pays les plus pauvres ou dans un même pays sur les populations les défavorisées entraînant une explosion des inégalités. Les réponses à court terme passent par des plans de relance économique concertés vers l'emploi et le pouvoir d'achat, toute aide accordée à une entreprise doit être conditionnée à des exigences sociales.

Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'État. Elles passent aussi par la réglementation de la sphère financière internationale mettant un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système et encadrant les mouvements de capitaux. Elles nécessitent aussi le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. Mais ces crises sont le résultat d'un mode de développement, de production et de consommation. Quel contenu donner à l'idée de croissance dans ce contexte ?

## 1.2. Place, rôle et reconnaissance du travail

Notre société doit reconnaître la place centrale de l'être humain, avec ses connaissances, sa qualification, sa créativité, dans un travail épanouissant créateur de richesses et de solidarités. Le travail doit être une force d'émancipation, mais il est dénaturé par le chômage massif et la précarisation des emplois. Les collectifs de travail ont été affaiblis par les modes de management et les politiques d'individualisation des carrières et des salaires, culpabilisant les salariés et les mettant en concurrence. Ces pratiques ont généré chez beaucoup une souffrance au travail, mais aussi des formes de résistance parfois ignorées des syndicats. Les inégalités de salaires se sont accentuées, au détriment des salarié-e-s précaires et des jeunes. Cela suppose donc de transformer profondément la rémunération, mais aussi le cadre, les modalités, les conditions de travail, la démocratie au sein de l'entreprise, du service, de l'établissement. Cela suppose de porter des revendications sur la prise en main par les salariés de leur travail, de créer autour du travail de nouvelles formes de sécurité : sociale, environnementale, sanitaire, au cours de la vie, incluant la période de formation jusqu'à la retraite. La participation active des retraités à la vie associative, à des initiatives citoyennes, à la vie municipale, familiale, amicale contribue à la qualité du « vivre ensemble », au développement des liens sociaux et intergénérationnels. Ils sont aussi des agents économiques qui organisent et opèrent des transferts financiers vers leurs descendants. Ces activités non marchandes sont mésestimées, seuls sont mis en évidence le vieillissement et le niveau des pensions, « fléaux » qui hypothéqueraient l'avenir !

### 1.2.1 Les politiques d'emploi

Le chômage est reparti à la hausse, la crise a en elle-même un effet dévastateur, mais certaines entreprises en profitent pour licencier alors qu'elles ne sont pas menacées. La priorité est donc le retour au plein emploi. La multiplication des emplois faiblement rémunérés et à temps partiel (5,2 % des actifs dont 80 % de femmes le subissent et voudraient travailler plus), notamment dans les emplois de service, crée une nouvelle catégorie, celle des travailleurs pauvres. 13 % des salariés sont précaires, les jeunes sont particulièrement touchés. Le diplôme reste protecteur, mais ne suffit pas à garantir une insertion rapide et durable des jeunes dans l'emploi. Comment assurer un meilleur lien entre formation initiale et emploi ? Le syndicalisme doit être particulièrement attentif aux catégories de salariés précarisés, souvent isolés, ainsi qu'aux travailleurs sans-papiers.

Toute politique de l'emploi suppose de s'attaquer au déséquilibre dans la répartition des richesses. Pour le SNES, les gains de productivités, la valeur ajoutée créée doivent profiter aux salaires. Les politiques macro-économiques doivent favoriser une croissance massive d'emplois de qualité, respectant des critères écologiques et sociaux. La polarisation actuelle entre une minorité d'emplois très qualifiés et une masse d'emplois réputés non qualifiés, est contestable. Et la réduction de l'offre d'emploi public contribue à la diminution moyenne des qualifications. La satisfaction des besoins sociaux doit permettre des créations d'emplois dans des domaines d'utilité sociale (santé, éducation, services à la personne, logement...).

Dans le secteur privé, le Contrat à Durée Indéterminée doit rester la norme en terme de contrat de travail, et le temps partiel être réservé au salarié demandeur. Les emplois aidés doivent être limités car faiblement rémunérés et trop souvent sans perspectives pour ceux qui les occupent.

### 1.2.2 Les salaires

Depuis une trentaine d'année, la part des salaires dans le PIB s'est fortement détériorée; les gains de productivité alimentent la hausse considérable des profits, au détriment des salaires. Il faut renverser cette tendance si l'on veut promouvoir une autre logique économique et sociale. Il est temps de rompre avec la politique de baisse du coût du travail, de revaloriser les salaires, en lien avec l'augmentation de la productivité et l'amélioration des qualifications. Aujourd'hui 80 % des salariés à temps complet du privé touchent moins de 2 300 euros, et l'inégalité entre hommes et femmes s'accroît quand on s'élève dans la hiérarchie des salaires. Il faut un nouveau partage des richesses en faveur des salaires !

### 1.2.3 Le temps de travail

La loi TEPA, dont le SNES demande l'abrogation, a multiplié les heures supplémentaires défiscalisées au nom du « travailler plus pour gagner plus », limitant ainsi les créations d'emploi, et renforcé l'inégalité entre salariés. De même l'extension du travail le dimanche remettrait en cause les droits des salariés, sans que cela puisse améliorer la situation économique.

Les attaques contre les 35 heures, le chantage aux licenciements sont monnaie courante pour s'en prendre aux droits des salariés.

Au plan européen, le projet de révision de la directive sur le temps de travail a été rejeté par le Parlement européen le 18 décembre 2008. La mobilisation des salariés initiée par la CES a pesé pour exiger une limitation de la durée maximale du temps de travail et la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

### 1.2.4 Le RSA

Présenté comme la mesure sociale phare du gouvernement, le RSA qui se substitue à d'autres minima sociaux, pêche par plusieurs défauts dont un financement insuffisant, qui va peser sur le suivi et la mise en œuvre. Surtout, il permet aux patrons de recruter des temps très partiels faiblement rémunérés. Le RSA apparaît décalé dans un contexte de crise marqué par la pénurie d'emplois ; il ne pourrait de toute façon enclencher une sortie de la pauvreté qu'en s'inscrivant dans un ensemble de politiques sociales (formation, santé, garde d'enfants, transports, logement) afin de permettre une reprise d'un emploi sur le long terme.

### 1.2.5 L'allocation d'autonomie

Les jeunes sont les principales victimes du chômage et de la précarité. Entre 18 et 24 ans, le taux de pauvreté est à son niveau le plus élevé, 18,6 % chez les femmes et 16,4 % chez les hommes. Avant 25 ans, ils n'ont pas droit au RMI (ni au RSA). La FSU s'est prononcée pour une allocation d'autonomie pour la jeunesse. À partir de quel âge, universelle ou sous conditions de ressources ? si elle était soumise à une cotisation minimale elle pourrait permettre une validation pour la retraite

### 1.2.6 Sécuriser les parcours professionnels ?

Le SNES s'inquiète de la création du « pôle emploi » qui se substitue à l'ANPE et L'Unedic, ainsi que des nouvelles modalités d'indemnisations des chômeurs. Il est solidaire des salariés de l'ANPE qui se battent pour un véritable service public de l'emploi

Pour la FSU, il faut « de nouvelles formes juridiques pour un statut du salariat, assurant la sécurité des personnes, et basé sur un continuum de droits transférables, afférents à la rémunération (garantie par des fonds mutualisés), à la reconnaissance de la qualification, à la carrière, aux droits à la retraite et à la formation, quelle que soit la situation vécue (emploi, formation, en recherche d'emploi) ». Ces droits doivent offrir des garanties à tous, quels que soient leurs parcours antérieurs. Le SNES doit approfondir ces pistes de réflexion avec ses partenaires dans la FSU

### 1.3. Protection sociale

Les tentatives de démantèlement de la protection sociale ne sont pas nouvelles et les régressions se sont amplifiées, même si l'extension des personnes couvertes, la prise en charge de risques nouveaux et le développement des minima sociaux ont pu en partie masquer cette dégradation. Mais pour Nicolas Sarkozy, le modèle social français est « périmé », il faut faire appel davantage à la « responsabilité individuelle », que ce soit en matière de retraites, de maladie, de perte d'autonomie. Dans le cadre de la RGPP, il profile un système où subsisterait un filet de sécurité pour les plus pauvres, mais où la grande masse de la population devrait progressivement prendre en charge une part toujours plus forte des dépenses socialisées. Il refuse d'y consacrer une part plus importante du PIB, de mener des politiques publiques ambitieuses (santé, logement, accueil de la petite enfance, gérontologie...) Le SNES oppose à cette vision celle d'une protection sociale solidaire de haut niveau, financée collectivement et appuyée sur des services publics de qualité, visant à l'égalité de toutes et de tous.

#### 1.3.1 Santé

Depuis janvier 2008, les franchises s'appliquent, s'ajoutant au ticket modérateur et autres forfaits. Ces procédés, créés au nom du « déficit » et de la responsabilisation des patients, entraînent des difficultés d'accès aux soins. Des menaces pèsent sur le maintien du dispositif des Affections Longue Durée. Le Projet de bouclier sanitaire actuellement en sommeil, est présenté comme une alternative aux ALD. Il s'agirait de créer une « franchise » élevée, au-delà de laquelle l'ensemble des dépenses serait pris en charge. Le bouclier pèserait lourdement sur les malades et découragerait les personnes peu consommatrices de soins de cotiser à la sécurité sociale. S'ajoute une possibilité de modulation du bouclier selon le revenu ; ce projet mettrait en cause le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. » Le SNES n'y est pas favorable. Beaucoup estiment inéluctable un partage des risques entre la collectivité et l'individu. Le SNES combat cette orientation, qui aggraverait les inégalités si les transferts sur les complémentaires s'amplifient. La taxation des complémentaires, va peser sur les cotisations, et les implique dans le financement de la Sécurité sociale. La mutualité doit jouer un rôle moteur pour défendre les

solidarités et s'engager avec les organisations syndicales pour une réforme du système de santé.

- Le projet de loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » modifie profondément l'hôpital qui sera géré comme une entreprise. La T2A (tarification à l'activité) a mis à mal la mission de service public de l'hôpital car en l'état actuel, les actes sont sous-évalués et l'hôpital doit accueillir la diversité des patients, tant qu'il n'y a pas réforme de l'organisation des soins, que nous demandons. L'hôpital fonctionne à flux tendus et les suppressions de lits mettent en cause l'accès aux soins. La nouvelle organisation hospitalière prévoit la transformation des hôpitaux de proximité en centres de soins de suite ou de gériatrie, aggravant encore les inégalités territoriales d'accès aux soins.

Se pose aussi le problème de la médecine de ville. La permanence des soins n'est pas assurée. De plus les dépassements tarifaires sont de plus en plus fréquents. Et la création d'un nouveau secteur optionnel est envisagée. L'objectif est d'aller vers la privatisation et la marchandisation de la santé.

- La Création des Agences Régionales de Santé, pilotées par un « préfet sanitaire » va réduire le périmètre de la sécurité sociale et le rôle des partenaires sociaux, et modifiera la place des structures sociales départementales. Elle a surtout pour but de réduire les dépenses, en l'absence d'une véritable réforme de l'organisation du système de santé.

Pour le SNES, l'objectif est de parvenir à l'égalité de tous dans l'accès à la santé. Il confirme ses mandats précédents, réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la sécurité sociale et à son financement socialisé. Il rappelle que le déficit est pour l'essentiel lié aux politiques d'emploi et de salaires, et conteste les exonérations de cotisations qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Il demande la suppression des franchises et forfaits.

Il faut réfléchir à une meilleure répartition des médecins et spécialistes sur le territoire, contester une médecine libérale productiviste en actes et s'interroger sur la liberté totale d'installation. Les dépassements tarifaires doivent être interdits, comme le secteur lucratif à l'hôpital. Surtout, c'est à une réorientation du système qu'il faut travailler en transformant le système de soins en système de santé, plus préventif. Cela passe notamment par l'éducation à la santé, l'amélioration de la santé au travail et la lutte contre les méfaits de l'environnement.

- Perte d'autonomie et handicap

Le gouvernement semble revenir sur le principe de convergence du « handicap » et de la « dépendance » stipulé dans la loi de 2005. Il veut transférer la perte d'autonomie de la Sécurité sociale et de la solidarité nationale vers les complémentaires et la prise en charge individuelle (ou au recours sur succession pour les patrimoines supérieurs à 150 000 euros).

Le SNES s'oppose à tout transfert sur les personnes de ce qui doit être couvert par la solidarité nationale, qui doit être débattu.

Si le patrimoine doit être taxé il conviendrait de revenir d'abord sur la suppression des droits de successions, le produit pouvant alors être affecté au handicap et à la perte d'autonomie.

On peut craindre que les jours de l'APA ne soient

comptés. L'actuelle CNSA présentée comme une agence gère actuellement les fonds APA et l'aide médicosociale. Les projets envisagent qu'en soient exclus les partenaires sociaux et les associations, mais que les assureurs y soient associés !

Pour le SNES, la perte d'autonomie doit être gérée dans le cadre de la Sécurité sociale.

### 1.3.2 Retraites

Après la loi Fillon de 2003, la réforme des régimes spéciaux fin 2007, le rendez-vous de 2008 a confirmé et poursuivi les régressions en allongeant la durée de cotisation à 41 annuités. Quelques mois plus tard l'assemblée entérine dans le régime général, la possibilité de travailler jusqu'à 70 ans.

Le « travailler plus longtemps » méconnaît les difficultés des fins de carrière comme la diversité des conditions de travail ; en réalité, la loi programme la baisse des pensions.

Le pouvoir d'achat des pensions continue de se dégrader (plus de 20 % en vingt ans), malgré la clause inscrite dans la loi Fillon, loi dont par touches successives le gouvernement aggrave les effets (LFSS).

Le niveau de vie médian des retraités est inférieur de 5 points à celui des actifs. Sur 13 millions de retraités, presque 4 millions vivent au-dessous du seuil de pauvreté (888 euros/mois), 4 millions touchent le minimum contributif et 600 000 le minimum Vieillesse. L'indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires est la principale raison de la dégradation actuelle du pouvoir d'achat des retraités, qui subissent particulièrement les dégradations de la protection sociale et dont les dépenses contraintes s'élèvent.

Pour le SNES, qui a demandé l'abrogation des lois Balladur et Fillon, seul le système par répartition garantit sur le long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations. (cf. mandats). Il faut enrayer la mécanique de dévalorisation et revenir à l'indexation sur les salaires, et exiger un rattrapage.

Le régime de retraites par répartition doit être amélioré pour prendre en compte les nouvelles situations. De nouveaux droits sont indispensables. Le rapport du COR confirme l'existence d'inégalités de revenus salariaux puis de retraite entre les hommes et les femmes, qui se maintiendront sur une longue durée. Le rapport souligne l'importance des dispositifs de compensation que les évolutions sociologiques et juridiques interrogent cependant. Pour le SNES, qui continue à contester la suppression dans la FP des bonifications pour enfants nés à partir de 2004, la dégradation suggérée pour le régime général est un mauvais coup porté aux mères. Le COR s'interroge sur la majoration de pensions versées aux parents de trois enfants et plus (actuellement proportionnelle et défiscalisée) et envisage des évolutions (fiscalisation, forfaitisation, extension par redéploiement dès le premier enfant...). De même, s'il affirme la nécessité des pensions de reversions, il propose également des pistes d'adaptation.

Le SNES estime que toute évolution des droits doit à la fois prendre en compte les évolutions sociologiques (conjugalité, parentalité, emploi) mais aussi le contexte de dégradation généralisée des retraites, et s'inscrire dans des logiques d'avancées sociales.

Le COR devra remettre en 2010 un rapport (demandé par le Medef) sur les modalités de remplacement du cal-

cul actuel des pensions par les régimes de base d'assurance vieillesse, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels de retraite fonctionnant l'un comme l'autre par répartition. Le SNES doit mener la réflexion sur ces modalités à partir des objectifs que nos derniers congrès ont retenus afin de peser sur les débats. Rappelons que ceux qui mettaient en avant la capitalisation comme complément à la baisse des retraites étaient des marchands d'illusions. L'histoire nous donne raison !

### 1.3.3 Politique familiale

La politique familiale n'échappe pas à la RGPP et le gouvernement cherche des économies tout en brandissant le droit opposable à la garde d'enfant. Baisse de la majoration des allocations familiales, modification de la réglementation des crèches, remise en cause de l'école maternelle à 2 ans... Le SNES confirme ses mandats précédents. Il estime que le congé « paternité » et le congé parental doivent être ouverts au parent social dans le cas des couples homoparentaux. Le SNES préconise la création d'un service public de la petite enfance.

### 1.3.4 Les services sociaux d'intérêt général

Les SSIG regroupent divers secteurs protection sociale complémentaire, services à la personne, emploi et de la formation, logement social, petite enfance... dans le cadre des SIEG (services d'intérêt économique général) soumis aux règles du marché intérieur et de la concurrence. Les services sociaux organisés par l'État, les collectivités locales ou le secteur associatif y sont donc de plus en plus confrontés, (avec l'externalisation pratiquée par les pouvoirs publics).

La directive services Bolkestein, que nous avons condamnée, a cependant exclu les services de santé et les « services sociaux dans les domaines du logement, de l'aide à l'enfance, et de l'aide aux familles et aux personnes dans le besoin qui sont assurés par l'État au niveau national, régional ou local, par des prestataires mandatés par l'État ou par des associations caritatives reconnues comme telles par l'État ». Mais la Commission en a une vision très réductrice et l'incertitude règne sur la séparation entre l'économique et le social, sur l'étendue des services sociaux, la CES, avec d'autres, a demandé à la Commission une directive transversale sur les services publics. Le SNES pourrait soutenir cette demande, ou au moins une directive sectorielle sur les SSIG.

## 1.4 Répondre à la crise climatique

Limiter le risque climatique à +2 °C en 2100 implique de réduire les émissions mondiales de GES de moitié d'ici 2050 avec un accord mondial équitable qui implique des objectifs chiffrés, des délais pour les pays émergents, des transferts financiers et technologiques du nord vers le sud. Quels sont les outils les plus pertinents pour atteindre les objectifs (marché des permis d'émission ou réglementation contraignante). Comment répartir le coût financier des mesures d'adaptation et d'aide au développement ? Qui doit gérer les fonds débloqués ? (Souveraineté des pays bénéficiaires ou instance internationale).

Au plan national, la loi « Grenelle 1 » adoptée en 2008 confirme l'objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Mais aucun engagement précis n'a été pris pour le financement des mesures proposées qui relève de la loi « Grenelle 2 » à venir.

Pour le SNES la priorité absolue concerne des mesures contraignantes de sobriété: rénovation des bâtiments anciens, limitation des émissions des voitures, standards fixés pour les appareils électroménagers, mais aussi développement des transports en commun dans le cadre d'une urbanisation repensée au travers de politiques publiques concertées, arrêt de nouveaux projets autoroutiers sauf résolution des cas de sécurité ou de nécessité de désenclavement sans alternative possible., développement du fret ferroviaire. Les énergies renouvelables doivent être fortement développées avec en particulier un investissement dans la recherche sur l'énergie solaire. La sortie à court terme du nucléaire doit être débattue à la lumière des conséquences en terme de réduction de consommation ou d'augmentation de GES. La question du financement pose celle de la fiscalité écologique intégrant le principe du pollueur/payeur. Elle peut être un outil efficace de politique publique en matière d'environnement si elle s'insère dans un projet fiscal global et dans le cadre de politiques concertées : industrielle, sociale, politique de l'emploi. Le SNES doit-il soutenir l'idée d'une taxe carbone, appliquée à l'ensemble des acteurs de la société en fonction de leur bilan carbone, entreprises, collectivités territoriales, ménages ? Elle devrait viser la justice sociale. En ce sens, elle pourrait prendre en compte les inégalités de contrainte (territoriales, familiales, professionnelles), prévoir des compensations financières pour les plus vulnérables. Elle devrait être redistributive (priviliégiant les comportements vertueux au détriment des comportements irresponsables) et générale (pesant sur tous les acteurs). Cette option met en jeu des choix économiques et politiques lourds et doit s'articuler avec des mesures de même nature au plan international et européen, comme celle proposée par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) d'une taxe carbone à l'échelle internationale et celle de la Confédération européenne des syndicats de mettre en place une taxe carbone en Europe et un système d'ajustement aux frontières visant à faire aussi contribuer les produits importés et à combattre les délocalisations.

## II. UNE SOCIÉTÉ DU « VIVRE ENSEMBLE »

Alors que la politique gouvernementale exacerbe les peurs, renforce l'atomisation des individus et propose des solutions sécuritaires à ce qui devrait relever des solidarités collectives, il nous faut défendre une organisation sociale redistributive, qui garantit l'équité, la justice, le droit à vivre dans une société apaisée et respectueuse des individus, de leurs droits, de leur liberté, une société qui donne confiance, seule garantie de cohésion sociale.

### 2.1. Une société qui n'a pas peur d'elle-même

Les attentats du 11 septembre 2001 sont souvent invoqués pour justifier le développement de politiques sécuritaires. Prétextant un ennemi extérieur, c'est pourtant de leurs propres populations que les pouvoirs semblent se défier, instrumentalisant la police et la justice pour contenir les tensions sociales que ne manquent pas de faire monter des décennies de politiques économiques inégalitaires et dévastatrices pour les plus faibles.

### 2.1.1. Abroger les lois sécuritaires circonstancielles

En France, les lois sécuritaires se sont accumulées, souvent en lien direct avec l'actualité. La mise sous contrôle des juges avec la loi sur les peines plancher, la détention à vie pour des personnes ayant déjà purgé leur peine, les atteintes constantes à l'esprit de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs visent toutes le même objet, annoncer des mesures censées répondre aux peurs que le pouvoir a lui-même exacerbées, par sa politique d'insécurité sociale.

Le SNES exige l'abrogation de ces lois et s'oppose au durcissement de la justice des mineurs. Il exige la fermeture des établissements pénitentiaires pour mineurs et des centres éducatifs fermés, et la mise à disposition de moyens conséquents pour une justice des mineurs qui privilégie la réponse éducative.

### 2.1.2. En finir avec la criminalisation des populations

La contestation du fichier EDVIGE a marqué le retournement de l'opinion publique contre les atteintes aux libertés. Le gouvernement s'en est sorti avec une communication habile et un texte cosmétiquement modifié.

Mais la méfiance qu'il a installée n'est pas retombée et l'opinion est plus sensible aux nouvelles atteintes : veille de l'opinion publique et espionnage des individus par des officines privées, intrusion des forces de police dans les établissements scolaires et abus par les forces de l'ordre de la qualification du délit d'outrage, mise en cause de la liberté d'expression, criminalisation des militants du mouvement social... - laissant espérer un sursaut citoyen durable.

Le SNES mettra ses forces dans toutes les initiatives de défense et de restauration des libertés, autant sur les fichiers que sur l'installation de dispositifs biométriques ou de vidéo-surveillance dans les établissements scolaires.

## 2.2. Une société qui n'a pas peur de sa diversité

La majorité au pouvoir a désigné ses boucs émissaires : les étrangers, les jeunes, les chômeurs, les pauvres, souvent en les amalgamant dans une même vindicte.

### 2.2.1. En finir avec les discriminations, des politiques plus égalitaires pour tous les citoyens

Les promesses d'une République une et indivisible, et de citoyens tous égaux en droit ne sont pas tenues.

L'émergence de revendications catégorielles témoigne de cet échec et les proclamations de bonnes intentions, tout comme la réaffirmation de principes jamais mis en œuvre ne suffisent plus.

S'il faut dénoncer un discours paravent sur les discriminations qui chercherait à faire l'économie du combat primordial contre les inégalités sociales, on ne peut non plus nier qu'il existe des catégories moins avantagées, voire stigmatisées pour ce qu'elles sont.

En matière de discriminations, le SNES doit donc clairement apparaître comme un acteur majeur et faire connaître à la fois son action et sa détermination à les combattre, dans l'activité professionnelle comme dans le champ éducatif où le travail sur les représentations peut faire reculer préjugés et stéréotypes.

### 2.2.1.1. L'égalité des droits, seule réponse aux discriminations ?

La lutte contre les discriminations, si elle nécessite d'identifier les catégories qui en sont victimes et les spécificités propres à chacune, ne saurait conduire à opposer les catégories entre-elles, ni des groupes minoritaires à l'ensemble de la population. Si le communautarisme doit être dénoncé, la revendication d'égalité des droits de minorités qui ne demandent qu'à obtenir ceux de la majorité ne peut être qualifiée de communautaire. Combattre le communautarisme passe donc aussi par un combat pour l'égalité des droits qui ne doit pas être mené par les seules minorités.

Ce nécessaire combat pour l'égalité des droits doit-il s'accompagner de mesures spécifiques de « discrimination positive » pour atteindre plus vite l'égalité réelle ? Faut-il prévoir des quotas à appliquer à certaines catégories défavorisées de fait pour une représentativité réelle dans tous les domaines ? Faut-il évaluer les inégalités catégorielles en se dotant d'outils statistiques différentialistes ?

### 2.2.1.2. Refuser la relégation territoriale

Les discriminations liées à l'origine sont souvent en relation avec le lieu de résidence. Les ségrégations spatiales s'accroissent, concentrent les populations pauvres dans certaines zones urbaines périphériques souvent enclavées, limitant leur accès aux formations, au marché de l'emploi, au service public, à la vie sociale, culturelle... Une telle situation, n'offrant aucune perspective aux personnes ne peut que générer de nouvelles crises, en particulier dans la jeunesse. Les solutions passent par une politique qui réduise les distances physiques et sociales au travail (développement de l'emploi local, du transport collectif vers les bassins d'emplois et les lieux de formation). Le SNES doit-il revendiquer un objectif chiffré pour les fonds publics de la politique de la ville ? La politique de logement social doit être pensée avec son double rôle : droit au logement et droit à la ville. La mise en œuvre de ces droits nécessite des incitations et des obligations pour toutes les villes, assorties de contrôle et de sanctions. L'article 55 de la loi SRU doit être pleinement mis en œuvre.

### 2.2.1.3. Femmes : des droits à défendre et à conquérir

En matière de discriminations liées au sexe, le SNES doit réfléchir aux politiques à mettre en œuvre en faveur d'une égalité réelle, complète, pleine et entière, dans la vie professionnelle comme dans la sphère domestique. Si, en France, le chemin vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes est encore long à parcourir, les luttes féministes ont marqué quelques points (droits civiques identiques entre hommes et femmes, scolarité des filles, droit à disposer de son corps...). Elles sont donc à continuer ou à élargir : l'avortement doit être accessible gratuitement à toutes les femmes et la contraception à tous, partout, en toute liberté de choix les violences sexistes partout dénoncées et combattues, la formation pour les femmes et l'embauche selon les qualifications une obligation, la reconnaissance et le partage des temps privés (temps de l'éducation des enfants, temps des tâches domestiques...) une nécessité. La mixité doit rester un principe, avec une éducation non sexiste dont l'objectif soit une véritable construction des identités personnelles indépendante des stéréotypes dominants,

Le SNES revendique le droit pour les femmes d'être protégées contre tout propos, harcèlement et pressions sexistes, et demande qu'une loi contre les violences faites aux femmes soit votée rapidement.

### 2.2.1.4. Homosexuel-le-s et transsexuel-le-s, revendiquer l'égalité et la fin des stigmatisations

S'il reste encore beaucoup à faire pour obtenir une égalité des droits pleine et entière entre hétérosexuels et homosexuels (mariage, parentalité, droits sociaux...), un des principaux freins à une véritable inclusion sociale tient aux représentations, empruntes de préjugés et de stéréotypes. L'école doit mener un travail de fond contre les LGBTphobies, comme elle a su le mener contre d'autres discriminations. Le SNES doit porter ce travail, et en revendiquer l'effectivité. Il doit aussi contribuer à faire évoluer les représentations de ses propres adhérent-e-s, y compris sur les très grandes difficultés rencontrées par les personnes trans-genres, souvent stigmatisées et victimes de discriminations dans l'emploi, mais aussi dans la vie quotidienne.

### 2.2.2. Sortir des politiques migratoires xénophobes

En France, la campagne des présidentielles a clairement fait apparaître une instrumentalisation électorale des politiques migratoires. La création d'un ministère de l'identité nationale, la déflation de quotas d'expulsions et l'utilisation même de concepts comme immigration « choisie » et « subie » entraînent notre pays dans une impasse morale aussi bien qu'économique.

#### 2.2.2.1. Politiques européennes d'immigration

Les politiques européennes d'immigration visent toutes le même objectif : il ne s'agit pas tant d'empêcher les plus pauvres d'accéder à nos richesses que de mettre en place un tri, de choisir parmi les pauvres ceux qui peuvent nous être utiles. Le contrôle policier des frontières et la politique chiffrée d'expulsions permettent à la fois d'afficher politiquement une lutte résolue contre l'immigration irrégulière, de maintenir dans la clandestinité toute une main-d'œuvre corvéable et sans droits, facile à exploiter, d'organiser le tri des travailleurs que l'on souhaite garder, pour lesquels on se fera épargner les frais de formation. C'est faire fi de l'apport économique des migrants non seulement dans le pays où ils résident mais aussi celui dont ils proviennent, où les transferts de fonds sont trois fois supérieurs à l'aide publique au développement.

#### 2.2.2.2. Une mobilisation nécessaire

La visibilité de travailleurs sans-papiers, dans des grèves menées avec le soutien syndical a contribué à changer le regard sur eux, souvent désignés comme un poids pour la société. À été mise en évidence la duplicité des entreprises et des pouvoirs publics, profiteurs conjoints et complices d'un système où la clandestinité, entretenue par la peur de l'expulsion, permet l'exploitation. Si de très nombreux citoyens se sont mobilisés pour la défense de familles ou de jeunes scolarisés sans papiers, empêchant parfois leur expulsion, cette nécessaire défense des individus peine à trouver une expression massive contre la politique du gouvernement. Nous devons en explorer les causes (prégnance du discours dominant, et donc identification des préjugés à déconstruire) et interroger les moyens que notre syndicalisme peut mettre en

oeuvre pour contribuer à faire revenir nos gouvernants à une politique déliée d'intérêts politiques. La participation aux collectifs comme RESF et à des collectifs locaux de soutien aux sans-papiers y contribue.

En effet, seule une très forte contestation des citoyens et sa traduction dans l'espace politique pourraient permettre de reconquérir les droits au regroupement familial, à l'accès à la nationalité, à l'asile, d'en acquérir de nouveaux (vote et éligibilité aux élections locales et aux élections professionnelles...), et de faire reculer les politiques de durcissement (refuser l'Europe forteresse consacrée par le Pacte européen sur l'immigration, abandonner la directive « retour » dite « de la honte », fermeture des centres de rétention administrative, arrêt de la séparation des familles et de l'expulsion des jeunes majeurs, abandon des quotas d'expulsion...).

Le SNES doit prendre toute sa place dans ce combat, qui passe par le retour à des lois garantant des droits et la régularisation de tous les sans-papiers. Cette politique d'immigration dépassant largement les frontières nationales, c'est aussi à l'intérieur de réseaux européens et internationaux que doit se mener le combat pour un autre regard porté sur les migrations, réseaux associatifs et syndicaux auxquels le SNES participe et dans lesquels il s'implique pleinement.

Présent dans tous ces combats pour la préservation des libertés et des droits, le SNES doit l'être encore davantage, en contribuant à identifier les atteintes dès qu'elles se produisent, à les faire connaître et à organiser la riposte. Il sera présent partout où il pourra faire prévaloir ses valeurs.

#### 2.2.2. Faire vivre la démocratie

D'un côté, la démocratie est attaquée par des projets visant à contenir les droits du parlement, par le contrôle de la presse, propriété des lobbies économiques, par le déficit démocratique dans la construction européenne, par différentes atteintes aux libertés publiques.

Les décisions économiques sont prises par des pouvoirs de plus en plus lointains et anonymes. Le néo-libéralisme a prétendu dépolitiser le débat sur les grands choix de société en imposant l'idée que toute la vie sociale était soumise à la nécessité économique.

D'un autre côté, les sociétés sont animées par un fort désir d'intervention citoyenne, qui se manifeste par l'internet, par des initiatives dans les champs économiques, sociaux, culturels.

Le SNES soutient cette aspiration à la démocratie et défend un projet d'émancipation qui permette aux citoyens et aux travailleurs de débattre et d'exprimer leurs volontés dans tous les domaines de la vie sociale. La démocratie doit notamment se développer dans les entreprises et sur les lieux de travail. Au moment où de nouvelles régulations publiques s'imposent, le SNES demande que les droits des usagers et des personnels soit reconnus.

### III. POUR DES SERVICES PUBLICS FORTS, DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS

C'est en période de crise que les solidarités devraient fonctionner à plein via des services publics dont le rôle

de cohésion sociale et de réduction des inégalités est déterminant. Or, les politiques mises en œuvre ces dernières années ont pour conséquence soit d'exclure certaines personnes de l'accès à ces services, soit d'en appauvrir la qualité en diminuant les moyens consacrés. Il faut souligner que le gouvernement actuel a diminué par la loi TEPA les recettes de l'État à hauteur de 15 milliards d'euros. La crise ne semble pourtant ni bouleverser la politique générale du gouvernement qui continue à faire porter la responsabilité de l'endettement de l'État aux SP ni celle de certaines collectivités territoriales qui suivent le même modèle de gestion.

La révision des politiques publiques entraîne une réorganisation de l'État, par des mesures d'externalisation voire de privatisation d'une partie des missions de l'État. C'est le cas par exemple pour la culture, les contrôles de sécurité (sanitaires, sécurité des bâtiments ou des poids lourds). Loin de réduire les coûts, ces mesures risquent d'aggraver les inégalités sociales et sont porteuses de risques pour la population.

Le SNES considère urgent de stopper toutes ces évolutions, ces choix relevant du débat citoyen.

#### 3.1 Service public d'éducation (voir Thème 1)

#### 3.2 Santé (voir partie Protection sociale de ce Thème)

#### 3.3 Énergie

La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité génère de nombreux problèmes. Le marché de l'énergie s'ouvre de plus en plus avec un paradoxe environnemental de taille qui voudrait que les citoyens consomment moins ou mieux mais qui voit se développer une multitude de fournisseurs privés dont le seul désir est de vendre plus. Ce marché va en outre créer de nombreuses inégalités tarifaires que seul l'état était jusqu'à capable de réguler. Enfin quel fournisseur remettra en état et à ses frais des lignes endommagées par une tempête dans une région rurale peu peuplée, donc peu rémunératrice ?

La production énergétique soulève d'autres questions et notamment celle du nucléaire qui fait débat dans la mesure où elle pose des problèmes en termes de sécurité publique et d'environnement. Si le choix du nucléaire restait valide on ne pourrait concevoir que des entreprises privées soient en charge de centrales nucléaires : ce serait laisser entre les mains de quelques personnes motivées par le gain et la productivité la vie de millions de concitoyens. Le SNES s'oppose pour toutes ces raisons à toute démarche de privatisation des secteurs de l'énergie et demande qu'une politique plus volontaire soit menée sur le développement des énergies renouvelables par le secteur public, qui ont l'avantage d'être à la fois plus respectueuses de l'environnement, créatrices d'emplois nouveaux et qualifiés et surtout moins dangereuses dans leur exploitation.

#### 3.4 Eau

L'eau, denrée vitale, est de fait une responsabilité publique. Elle doit être de qualité et sa facturation ne doit en aucun cas obérer plus que de raison sur le revenu de n'importe quel ménage du territoire national. Cette double exigence implique que la gestion de l'eau qui se fait dans la plupart des cas par délégation de service public auprès d'entreprises privées soit réappropriée



par le domaine public, soit à l'échelon communal si cela est possible soit à un autre échelon. Mais il faut que l'État et les Agences de l'eau mettent en œuvre une politique d'aide aux collectivités désireuses de quitter la délégation de service public au privé. Le coût étant principalement déterminé par le traitement de l'eau, le SNES est favorable à une politique de taxation des entreprises polluantes.

### 3.5 Logement

Une politique publique ambitieuse permettrait aux revenus les plus modestes d'accéder à un logement décent.

Si le SNES se réjouit que la loi sur le droit opposable au logement ait finalement été promulguée le 5 mars 2007, il ne peut que déplorer qu'elle reste sous-exploitée, alors que de plus en plus de personnes ne trouvent pas de logement décent.

La demande nécessite (hors reconstruction) de construire 350 000 à 400 000 logements par an, uniquement pour éviter de creuser le déficit de logements actuel. Le SNES considère que l'objectif doit être d'au moins 500 000 si l'on veut répondre aux énormes besoins sociaux. La priorité doit aller à la construction de logements sociaux. Ce doit être l'occasion de redonner de la mixité sociale dans les villes et leur périphérie et de lutter contre l'étalement urbain par une politique publique d'urbanisation concertée dans les régions. Il faut nativement renforcer les pénalités pour contraindre toutes les communes à respecter la loi SRU.

Le SNES conteste la réforme du Livret A qui fragilise considérablement le financement du logement social.

### 3.6 Transports

Les missions des SP présentent des enjeux tout aussi vitaux quant à la dimension sociale et/ou économique qu'ils apportent au pays. C'est le cas notamment des transports et des services postaux.

La question des transports ne peut être dissociée aujourd'hui des enjeux environnementaux. Or, les politiques mises en œuvre ont jusqu'à présent développé les transports les plus polluants à savoir routier et aérien. Elles excluent de plus les usagers situés dans des zones peu rentables qui voient aujourd'hui une diminution des prestations offertes (lignes ferroviaires). Le SNES demande qu'un véritable maillage territorial soit fait afin que le principe d'égalité dans le domaine de l'acheminement des personnes et des marchandises devienne une réalité et que se développent plus d'infrastructures ferroviaires et fluviales, plus respectueuses de l'environnement. Cette politique ambitieuse ne peut être menée qu'en concertation avec tous les responsables aux différents niveaux de mise en œuvre, du local (transports urbains) à l'europpéen (lignes internationales) et rompt avec la conception libérale actuelle de mise en concurrence des différents secteurs des transports.

Le SNES défend l'idée qu'un service public se définit au regard des besoins sur l'ensemble du territoire et que le financement des zones déficitaires doit se faire par l'excédent des autres zones. Une autre source de financement pourrait être la taxe carbone qui donnerait également la possibilité d'influer sur une consommation responsable (privilegier des produits locaux) et d'aider au développement de nouvelles infrastructures non polluantes.

### 3.7 Poste

De la même manière le service postal est un facteur de cohésion sociale. Sa privatisation transforme malheureusement les usagers en clients et ceux qui ne rapporteront rien risquent de devoir se passer de distribution du courrier. Les exemples de ces privatisations et surtout de leurs résultats catastrophiques (comme au Royaume-Uni) ne manquent pas. Là encore ce sont les zones rurales qui seront les plus touchées. Le SNES condamne la privatisation de La Poste, un service marchand qui par ailleurs a très bien su résister à la concurrence jusqu'ici, qui va priver les usagers d'un service de proximité de qualité.

### 3.8 Culture et communication

Le SNES défend une culture élitaire pour tous selon l'expression de Vitez, à l'encontre de la politique gouvernementale fondée sur la marchandisation, le démantèlement et la mise sous contrôle de l'audiovisuel public, la remise en cause du spectacle vivant, du statut de l'intermittence. L'accès à la culture nécessite un engagement fort des pouvoirs publics : enseignement des disciplines artistiques, offre culturelle diversifiée sur les territoires, soutien aux spectacles de qualité, renforcement des moyens et de l'indépendance de l'audiovisuel public. Si la gratuité des musées pour les moins de 25 ans et les enseignants est à confirmer, une véritable politique culturelle reste à construire.

### 3.9 Nouvelles missions

D'autres besoins comme l'aide à la personne ou la médiation (familiale, de quartier...) sont apparus ces dernières années et ne sont toujours essentiellement assurés que sous forme associative avec quelques garanties (code de l'action sociale, agrément...).

Faut-il créer de nouveaux services publics intégrant ces missions ? Quel cadre national leur donner ? Quel pilotage de ces missions ? La FSU s'est donné le mandat de construction d'un service public des personnes âgées avec le souci de voir les missions assurées par des personnels formés et correctement rémunérés. Il faut avancer des propositions pour sa concrétisation.

### 3.10 Financement

La garantie des missions de services publics ne peut se faire qu'en réinventant une fiscalité plus juste. Le SNES demande une profonde réforme de la fiscalité, qui renforce la progressivité de l'IRPP, revienne sur les baisses d'impôt, les exonérations de droits de succession ; il demande la suppression des niches fiscales, et la suppression du bouclier fiscal. Le SNES considère que la fiscalité indirecte est injuste car pesant de fait plus lourdement sur les revenus les plus faibles. Il faut travailler à sa diminution tandis que se renforcerait l'IRPP. Au niveau local une réforme de cette fiscalité semble s'imposer puisqu'elle s'applique automatiquement quels que soient les revenus des ménages. Faut-il un impôt spécifique destiné aux collectivités territoriales qui leur garantirait la part d'autonomie financière qu'elles revendiquent ? Mais les collectivités territoriales connaissent des inégalités de potentiel fiscal et de charges très fortes. Comment corriger les inégalités entre les collectivités ? La part des ressources par subvention de l'État doit-elle être revue ? L'augmentation de la péréquation est-elle une solution satisfaisante ? Une harmonisation

fiscale (impôt sur les entreprises) au niveau européen semble inévitable si l'on veut éviter que ne s'accroisse le dumping social dans certains pays de l'UE.

### 3.11 Vers un cadre législatif européen ?

La question des services publics ne se limite pas au périmètre franco-français et la dernière période a été l'occasion de mettre à l'ordre du jour la problématique des services sociaux d'intérêt général (voir 1.3.4.). Alors que les services publics sont reconnus comme étant un des piliers du « modèle social européen », les politiques européennes ne cessent de les fragiliser jusqu'à menacer leur existence en les soumettant aux règles de la concurrence

sans volonté politique d'établir un cadre législatif contraignant pour fixer d'autres règles pour les services publics en Europe. Malgré les pressions et mobilisations du mouvement syndical européen, à travers la CES notamment, la Commission refuse toute réflexion approfondie sur la nécessité de mettre en place une législation cadre qui assurerait la priorité de l'intérêt général sur les règles de concurrence et les logiques libérales du tout marché. Quelles initiatives et démarches faut-il envisager afin de faire émerger des revendications communes à l'échelle européenne pour les créer là où ils n'existent pas, et développer des services publics de qualité ? ♦

## Pour la rénovation du syndicalisme

**RAPPORTEURS**

Eugenio Bressan, Annie Clavel, Roger Ferrari, Matthieu Leiritz, Luc Muller, Frédérique Rolet

### I. INTRODUCTION

Avec l'élection de Nicolas Sarkozy s'est accélérée la mise en cause de tout ce qui assure l'égalité et la solidarité d'une société, l'affaiblissement de la notion de responsabilité collective au profit d'un renvoi à l'individu, l'opposition systématisée entre les différentes composantes de la société (salariés du public / privé, immigrés, actifs/retraités, chômeurs / travailleurs en activité etc.), la diminution des services publics et des droits qu'ils garantissent, la paupérisation des salariés, notamment des jeunes, menacés par le chômage et la précarité, et des futurs retraités, l'affaiblissement systématique de la protection solidaire pour ouvrir encore plus le terrain au privé.

Par sa politique de « réforme » intensive, le gouvernement met les organisations syndicales sous pression, les contraignant sans cesse à réagir tantôt par la contestation tantôt par la négociation.

C'est une caractéristique de ce gouvernement de reconnaître d'une certaine façon la légitimité des syndicats et d'ouvrir avec eux des négociations mais aussi de chercher à les enfermer dans le cadre choisi, en imposant

calendrier et bornes de discussion., en les plaçant d'emblée dans un accompagnement de l'évolution libérale ; c'est toute l'ambiguïté de la pratique de la « démocratie sociale », concept repris par Sarkozy avec la bénédiction du Medef qui voit dans cet avènement du dialogue social l'occasion de faire reculer l'intervention de l'État sur la réglementation du travail.

Cette stratégie a eu pour effet de contraindre les syndicats à agir constamment sur tous les fronts, multiplier les mobilisations sans toujours la coordination nécessaire, au risque de l'éparpillement. Si plusieurs secteurs ont su concrétiser des actions d'ampleur, l'extension des conflits n'a pas encore eu lieu et l'absence de victoires peut avoir un impact négatif sur les salariés. Néanmoins les difficultés à faire émerger des convergences de revendications trouvent aujourd'hui une première réponse avec la programmation de la journée du 29 janvier qui unit salariés du public et du privé autour des questions d'emploi et de pouvoir d'achat.

Se pose avec acuité la question d'une syndicalisation accrue des retraités sauf à renoncer à organiser leurs luttes et la solidarité concrète avec les actifs.

La question cruciale de l'unification des mobilisations renvoie à celle de la division syndicale, des stratégies des

confédérations, des rapports salariés du public et du privé.

Dans ce contexte, le changement des règles de représentativité induit par la loi sur la démocratie sociale d'août 2008 sera-t-il de nature à faire bouger les choses et en quel sens ? Elle introduit des éléments nouveaux dans le paysage syndical du secteur privé et notamment : une représentativité dorénavant fondée sur le vote des salariés, un accès plus ouvert aux élections dans l'entreprise, des seuils de représentativité aux niveaux de l'entreprise, de la branche. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 entrent en vigueur de nouvelles règles de validation des accords d'entreprise (signature de syndicats représentant au moins 30 % des suffrages exprimés et non opposition de syndicats représentant 50 %). Il est trop tôt pour pronostiquer les conséquences de ces règles nouvelles, mais il est certain qu'il est indispensable d'anticiper et d'associer l'ensemble des syndiqués à la réflexion si l'on veut être acteur des évolutions et construire des réponses pertinentes. La question de la représentativité des retraités est également posée ; c'est un enjeu très important face aux nombreuses associations qui essaient de couvrir un champ revendicatif et de se substituer aux organisations syndicales.

En choisissant de poser les questions en termes d'orientation et de perspectives pour le syndicalisme et non en termes de préservation de l'appareil la FSU peut avoir une vraie capacité d'intervention. Comment lui assurer ce rôle et lui permettre de travailler à la construction d'un syndicalisme plus rassemblé ?

Enfin, face à l'offensive néo-libérale, alors que la plupart des forces économiques dominantes agissent au niveau mondial, comment créer le rapport de forces nécessaire ; ce qui pose la question de l'efficacité du mouvement syndical international et des perspectives offertes par l'existence de la CSI mais aussi celle de l'avenir du mouvement altermondialiste.

### Quel bilan des élections de fin 2008 ?

La fin de l'année 2008 a été marquée par des élections importantes par le nombre d'électeurs concernés (les prud'homales) et / ou par leurs enjeux (fonction publique territoriale, élections enseignantes).

Le scrutin prud'homal a connu une participation particulièrement faible : 25% de votants. Les résultats de cette élection marquent une assez grande stabilité et traduisent quelques dynamiques à l'œuvre depuis le début des années 2000. Ils sont en cohérence avec les évolutions notées ces dernières années : redressement de la CGT (+ 2 points), reculs de la CFDT (- 3,3), de FO (- 2,4) et de la CFTC (- 1). La CGC progresse légèrement, mais surtout reprend la 1<sup>re</sup> place dans la section « encadrement » tenue par la CFDT depuis 1997. L'UNSA et Solidaires consolident leurs positions respectives, leurs progrès en voix et pourcentage résultant essentiellement d'un accroissement du nombre de listes présentées. La FSU a été quasiment absente de ce scrutin.

Ces mêmes tendances se retrouvent dans les élections aux Cap de la fonction publique territoriale : progression de la CGT, reculs de la CFDT, de FO, de la CFTC et de la CGC ; L'UNSA perdant 1/3 de son audience suite à la scission de la FAFPT. Les syndicats de la FSU, qui ont principalement présenté des listes dans les collectivités d'accueil de fonctionnaires d'État transférés, obtiennent globalement un peu plus de 3 % des voix,

devant la CGC et au coude-à-coude avec Solidaires. Dans notre secteur, les élections professionnelles de décembre 2008 n'ont pas apporté de bouleversements des grands équilibres syndicaux établis depuis fort longtemps.

On notera toutefois un rebond de la participation (64,1 %, + 3 points) ce qui replace le second degré au niveau des élections des délégués du personnel dans les grandes entreprises.

Le nombre de listes est toujours aussi élevé conduisant à un éparpillement important, mais seules deux organisations syndicales dépassent le seuil des 10 % (CAPN des Agrégés, Certifiés, Chaires supérieures, CPE, CO-Psy), huit d'entre elles restant en deçà des 3 %. Le SNES obtient avec 49,93 % un pourcentage 4,5 fois supérieur à celui de son plus proche concurrent, le SGEN.

Il conserve sa majorité absolue aux CAPN des certifiés et des CO-Psy.

Cependant, le SNES bien que très largement majoritaire est passé en dessous de la barre des 50 % des exprimés en CAPN perdant 2 points sur les élections de 2005. On constate une baisse du même ordre dans les résultats des commissions paritaires académiques tant en lycée qu'en collège.

Manifestement, la hausse de la participation n'a pas profité au SNES et ce point doit interroger tout le syndicat, et tous ses militants et peut être remettre en cause quelques-unes de nos pratiques.

Comment mieux assumer la situation de syndicat majoritaire de la profession, comment mieux tisser des liens permanents avec les collègues, comment mieux prendre en compte leurs attentes ? Autant de questions que les instances du SNES et le congrès auront à se poser.

## II. LA FSU

Le congrès FSU de 2004 avait décidé de l'élargissement de la fédération à tous les secteurs de la FP ; celui de 2007, tirant un bilan contrasté de cette décision, faisait le choix de mettre l'accent sur une « amplification de la mise en œuvre » du mandat de 2004. En accueillant les syndicats qui souhaitaient leur affiliation à la FSU, la fédération a élargi son champ de réflexion et d'intervention. L'élargissement reste cependant assez limité. L'évolution des critères de représentativité et ce que cela induit comme stratégies des organisations syndicales va peser sur l'avenir de la FSU ; sa volonté, sans cesse réaffirmée, de peser sur l'ensemble des dossiers touchant les salariés et d'être présente dans tous les lieux où ils se discutent risque de trouver davantage d'obstacles dans un contexte de changements importants du paysage syndical français, obligeant à des recherches d'alliances, de recomposition pour certaines organisations. Les retraités des syndicats de la FSU (SFR) par leur nombre et leur mobilisation doivent avoir toute leur place au sein de l'organisation inter-UCR.

Le bilan des actions menées ces derniers mois fait apparaître la difficulté à unifier les luttes, la centration des grandes confédérations sur le privé au risque de délaisser les revendications du secteur public pourtant porteuses d'enjeux majeurs dans la défense de l'intérêt collectif. Les problématiques nouvelles ouvertes par la crise et l'action du 29 janvier pourraient induire de dynamiques.

Pourtant la FSU représente une véritable force dans le paysage syndical, ayant fait la preuve de sa capacité à

appréhender les questions sociétales, à mobiliser à un haut niveau dans son secteur, de porter des alternatives sociales touchant l'ensemble des salariés. Comment aller au-delà de l'unité d'action, contribuer à l'émergence d'un syndicalisme prenant en compte les évolutions du rôle de l'État, unifiant les revendications public/privé pour conquérir des droits nouveaux pour les salariés, pensant la condition des travailleurs précaires, pour imposer un autre partage des richesses ? Le syndicalisme doit mieux intégrer les préoccupations, les revendications et les réflexions des retraités pour faire pièce aux tentatives de les isoler des actifs et d'affaiblir ainsi les capacités de lutte des uns et des autres. Le SNES est affilié à la FGR-FP, il entend bien y occuper toute sa place et y renforcer un syndicalisme qui contribue à la convergence des luttes avec celles des actifs.

Quels types de rapprochements opérer avec les autres organisations syndicales sur la base d'orientations partagées, celles d'un syndicalisme de transformation sociale, unitaire, doté d'un fonctionnement démocratique : la démarche initiée antérieurement par la FSU des comités de liaison unitaire n'a pas fait ses preuves dans un contexte différent. Est-elle pour autant obsolète ? Les conditions existent-elles pour aller plus loin ? La construction d'une analyse commune pour l'action unitaire du 29 janvier augure-t-elle de nouvelles relations intersyndicales ? Les précédents congrès fédéraux ont écarté toute idée de transformation de la FSU en nième confédération : cette orientation reste-t-elle pertinente ? L'unification syndicale est-elle toujours un de nos objectifs ? La FSU n'a-t-elle pas à prendre des initiatives concrètes de travail en commun susceptibles de contribuer aux nécessaires rapprochements d'organisations ? Notre souci ne doit-il pas être de promouvoir un syndicalisme capable de penser ensemble problèmes économiques et sociaux et problématiques syndicales, intégrer les changements de société et leurs effets sur les salariés afin de mieux concevoir les besoins. Afin de réfléchir à l'avenir du syndicalisme, le Congrès de la FSU devra lancer un processus, en veillant aux dynamiques créées dans l'ensemble du paysage syndical. D'ores et déjà, des évolutions ont lieu dans l'appréhension par les organisations syndicales des nouvelles formes de lutte, de salariat et de précarité (ex. de la lutte des travailleurs sans papiers organisée par la CGT), d'organisation de l'État ; la FSU, avec ses atouts, ne doit-elle pas s'inscrire dans une démarche de construction de ce syndicalisme ?

### **FSU et syndicalisme de la fonction publique**

Jamais les attaques contre la Fonction Publique n'ont été aussi systématisées et les tentatives d'imposer de nouvelles orientations aussi déterminées : fonction publique d'emploi et de personne au lieu du statutaire et réglementaire, remise en cause du recrutement par concours, individualisation de la gestion des carrières et des rémunérations, suppression de services et de missions à travers la RGPP. La réforme de l'État va avoir des conséquences sur les champs de syndicalisation et la coordination des luttes au niveau local ; elle impose également d'unifier nos revendications pour les trois versants de la Fp et de travailler les réponses aptes à contrer la RGPP et proposer des évolutions au service de l'intérêt général.

Le bilan des luttes récentes n'est pas satisfaisant même

s'il y a eu le plus souvent convergence des analyses, elles n'ont pas débouché sur des actions unitaires d'ampleur. La FSU, en dépit d'un travail important de sensibilisation de l'opinion publique, a du mal à émerger comme une fédération dépassant le secteur de l'éducation. L'application du mandat d'élargissement a, semble-t-il trouvé ses limites et n'a pas donné à la fédération la capacité de peser suffisamment.

La préparation de certaines réunions (csfpe), les négociations sur le dialogue social dans la fonction publique sont l'occasion d'un travail intersyndical important, qui reste cependant limité. La FSU, notamment au regard du nouveau contexte introduit par les nouvelles règles de représentativité, ne doit-elle pas renforcer son intervention sur les questions de la fonction publique et proposer aux fédérations de fonctionnaires qui en seraient d'accord des cadres permanents de travail, de réflexion et de mobilisation ?

### **Structuration et fonctionnement de la fédération**

La conception de la FSU comme fédération de SN reste pertinente et la recherche de synthèses doit se nourrir des analyses et revendications des SN. Cependant, les questions restent à éclaircir qui renvoient au rôle de la fédération : composition des délégations, traitement des questions transversales etc. En outre, la difficulté à concilier la charge de travail au sein de son SN et à la FSU se pose avec acuité pour les militants ; si cette question ne trouve pas de réponses, elle peut conduire à laisser de plus en plus la place à des militants fédéraux coupés de l'activité de leur syndicat. Comment renforcer une bi-appartenance SN et secteurs ? Si les SFR créées en 2007 ont connu un rapide développement, se pose aujourd'hui la question d'une bien meilleure implication des retraités dans la réflexion et l'action fédérales en convergence avec les revendications et luttes des actifs. Le SNES s'est engagé avec succès dans cette voie ; comment favoriser une telle évolution dans la fédération ?

La question de l'exécutif n'a pas trouvé de réponses lors du dernier congrès et le pilotage de l'exécutif reste du ressort du seul SG. La réflexion a buté sur les difficultés à mettre au point un SG élargi efficace, articulant représentation des SN hors Éducation, de l'hétérogénéité des courants de pensée. Notre prochain congrès, au regard du nouveau contexte, devra à nouveau en débattre. Les réponses doivent être pensées en respectant le choix des syndiqués exprimé par leur vote, en intégrant les besoins de la fédération pour un exécutif le plus efficace possible, en articulant SN et SG et non en développant un « appareil fédéral » coupé des syndicats nationaux et de leur activité.

### **Quel bilan des CFR ?**

Le SNES a été porteur de l'exigence de mise en place d'une structure régionale de la FSU pour améliorer sa capacité à intervenir et à construire des mandats syndicaux face aux pouvoirs régionaux. Le congrès FSU 2007 a décidé la mise en place de Conseils fédéraux régionaux. Quel bilan peut-on en faire aujourd'hui ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?

### **Règles de fonctionnement de la fédération**

Les règles de fonctionnement que la FSU s'est données

lors de sa création doivent-elle être révisées ? La prise en compte des syndicats non structurés en tendances est-elle satisfaisante ? Par exemple, les modalités de décompte des votes dans les instances doivent-elles être revues ? En effet, aujourd'hui, un vote en abstention étant compté dans les exprimés avec les « pour » et les « contre », il est de fait assimilable à un vote « contre » ce qui empêche parfois la réalisation des 70%, condition à remplir pour toute décision. D'autres règles doivent-elles être revisitées ?

### Structuration syndicale dans la FSU

La réorganisation de l'Etat, les transferts de personnels, l'évolution des formations, etc. bousculent dans bien des cas l'actuelle structuration syndicale à l'intérieur de la FSU. Se pose avec plus ou moins d'urgence la question de réorganisation / regroupement syndical dans la FSU pour offrir aux personnels un syndicalisme plus efficace et plus représentatif. Ces évolutions, qui ne peuvent se faire que dans le respect des règles que nous nous sommes données dans la FSU, doivent s'appuyer sur le développement de pratiques communes et sur l'avis exprimé par les personnels concernés.

## III. SNES

### État des lieux

Dans la même ligne que les résultats aux élections professionnelles, la syndicalisation connaît une décline constante qui ne s'explique pas uniquement par les diminutions d'emplois, des inégalités importantes de mobilisation selon les départements et Académies, une difficulté à faire émerger des actions clairement majoritaires. Les attaques contre le second degré, l'absence de résultats très significatifs pour améliorer nos métiers, la perception que le système éducatif est à un tournant créent, dans une profession de plus en plus hétérogène, un doute par rapport à l'efficacité de l'organisation syndicale. A ceux qui aspirent à des réponses fortes aux attaques, les difficultés de mise en cohérence des différents cadres unitaires, de construction d'un mouvement large apparaissent comme des querelles d'appareils syndicaux coupés des personnels. Le contexte général pèse lourdement sur la manière d'envisager la stratégie syndicale et le fait de mener conjointement discussions, formulation de propositions et actions est remis en cause par certains militants ; de même, il conduit à développer des stratégies d'actions radicales, minoritaires, pensées comme propres à entraîner ensuite la masse des collègues.

Les derniers mois ont illustré cette difficulté à faire pleinement jouer au SNES son rôle de défense des personnels et de promotion d'une autre politique éducative tout en pesant pour infléchir des projets néfastes. N'est-il pas cependant constitutif de notre syndicalisme de construire et porter avec les personnels un projet fédérateur en même temps que de chercher à engranger le maximum d'acquis possibles et à faire reculer le gouvernement ? Les premiers bougés sur la revalorisation des métiers, le recul sur la réforme du lycée, la prise de conscience de plus en plus importante dans l'opinion du rôle de l'éducation et, de fait, des postes montrent la possibilité de faire bouger le gouvernement.

Le débat ancien sur les modalités d'action a été com-

plètement réactivé dans le contexte et la possibilité d'alternatives à la grève, même si cette dernière reste la modalité la plus apte à fédérer la profession et porter les revendications, a émergé. Conscients du besoin de gagner la bataille de l'opinion, de construire un mouvement dans la durée, les collègues, sous l'impulsion du SNES, ont fait preuve de leur inventivité et produit des actions médiatiques et réussies (10 décembre, réveillons revendicatifs etc.). Le débat doit se poursuivre sur ce sujet.

La responsabilité du SNES, en tant que syndicat majoritaire, est grande dans le second degré ; or, celui-ci est en proie à de nombreuses évolutions dans sa structuration, son public, ses objectifs. La partition actuelle des champs de syndicalisation au sein de la FSU, fruit d'une histoire, fait que plusieurs syndicats organisent les enseignants du second degré. Pour porter l'identité second degré, penser globalement les revendications et donner le maximum de poids aux actions, il faut renforcer le travail commun avec le SNEP et le SNUEP et, compte tenu de la part croissante des agrégés et certifiés qui exercent dans l'enseignement supérieur, avec le SNESUP ; peut-on aller plus loin et réfléchir à des évolutions des champs de syndicalisation sans se laisser devancer par les restructurations imposées par l'institution (ex. des frontières enseignements technologiques / professionnels).

### Rapport au politique

Depuis trop longtemps, les réformes du système éducatif, de la Fonction publique et des services publics s'appuient sur de prétendues aspirations de l'opinion publique. L'amincissement de l'État, la réduction des effectifs, la décentralisation, l'ouverture au secteur privé de missions relevant précédemment du service public, plus précisément dans l'Éducation l'accent sur l'autonomie des établissements, la trop grande spécialisation disciplinaire des maîtres, l'obsolescence et la rigidité de leurs statuts, l'impuissance face aux déterminismes sociaux, l'inefficacité du service public d'orientation, etc. paraissent dans le discours public faire l'objet d'un véritable consensus. Bien souvent, l'application de ces schémas stéréotypés tient lieu de feuille de route aux gouvernements et majorités parlementaires, toutes tendances confondues depuis près de 20 ans. Cette parole unique, qui véhicule les archétypes de la pensée libérale appliquée à l'Éducation nationale, doit et peut être combattue, comme elle l'est dans le domaine économique et social. Le SNES, avec la FSU, se fixe comme un objectif participant pleinement de l'établissement d'un rapport de force syndical, la diffusion de ses analyses, de ses valeurs et de ses revendications dans le corps social. Outre le travail avec les associations, les autres organisations syndicales ou les élus, le SNES doit poursuivre le débat avec les formations politiques démocratiques, sans exclusive donc, à l'exception bien évidemment de l'extrême droite. Cet échange doit reposer sur plusieurs piliers : la transparence, le souci intransigeant de l'indépendance syndicale, le respect des prérogatives respectives entre notre syndicalisme et les formations partisanses ; il exclut par essence toute participation à l'élaboration d'un programme de gouvernement. C'est donc par l'articulation entre l'élaboration de nos analyses, la mobilisation de nos collègues et la popularisation de ses revendications que le SNES pourra,

demain plus qu'hier, faire progresser et aboutir les revendications des personnels.

### Le SNES et les collègues : quel rapport au syndicalisme ?

À l'image de la profession, avec le départ en retraite des générations du baby-boom, le SNES est confronté à la question de son évolution démographique. Outre la question déterminante des revenus du SNES, à l'aube d'une crise de ciseaux (arrivée de nouveaux adhérents dans les premiers échelons et nombreux départs d'adhérents à cotisation élevée), plusieurs défis doivent être relevés :

- **la syndicalisation et la fidélisation des néo titulaires** ; comment éviter la déperdition après la première adhésion ? L'argument d'une moindre conscience politique des nouvelles générations peut être discuté : depuis une quinzaine d'années, la présence des étudiants et de jeunes collègues dans les mouvements sociaux a été régulière (mouvement anti CIP en 1994, grève de Seine St Denis en 1998, mouvements anti Allègre en 1999 – 2000, mouvement de 2003, mouvement anti CPE en 2006, mouvements lycéens...). Faut-il plutôt chercher du côté de l'« offre » syndicale ? Comment convaincre davantage de l'utilité pratique et politique de l'adhésion et du militantisme ? Le syndicalisme par définition se fixe comme objectif la lutte pour des revendications unificatrices pour les salariés : ne convient-il pas cependant de cibler, dans notre communication, un public de début de carrière soumis à des réalités spécifiques ? Les jeunes collègues, souvent TZR, ressentent dans les premières années un certain isolement professionnel : à l'heure où experts et gouvernants s'érigent en prescripteurs, notre syndicat ne gagnerait-il pas à proposer davantage de stages, en dehors du cadre hiérarchique, spécifiquement à destination des entrants dans des métiers complexes et mouvants ? Plus globalement, comment, sans se leurrer sur de soi – disant « bonnes pratiques » difficilement généralisables, échanger entre S3 pour mettre en commun les expériences locales concernant le recrutement et l'implication de jeunes adhérents ? Ne faut-il pas et sous quelle forme renforcer nos efforts sur les secteurs AED et non titulaires ? Nos militants IUFM sont actifs et syndiquent largement les stagiaires : quelle présence encore améliorée dans les IUFM et donc dans les universités ? Personne n'a intérêt à l'affaiblissement des syndicats étudiants : ne faudrait-il pas encore approfondir nos échanges et nos débats avec eux ? Sous quelle forme ? Secondaire sans doute – le SNES, ce sont d'abord et surtout pour un jeune collègue les militants qu'il voit agir et lutter – mais non négligeable, l'image du SNES dans les jeunes générations, telle qu'elle est véhiculée caricaturalement par les médias, constitue sans doute un handicap : comment l'améliorer ? Par quel discours public ? quel travail sur l'opinion ? Quelle évolution de nos propres médias : presse, publications, site, courriels.

- **l'engagement militant** ; la force du SNES repose d'abord sur un réseau de militants – locaux, départementaux, académiques, nationaux – sans égal dans le monde syndical. Là encore, les générations massivement syndiquées, qui comptent de nombreux militants expérimentés et en responsabilité, quittent la vie active. Le SNES n'est pas le plus mal loti des syndicats, loin de là :

son renouvellement est en cours, il est difficile mais vital pour le SNES, et prioritairement dans les établissements, viviers de futurs responsables de s2, s3 ou s4. Sans qu'il y ait superposition entre renouvellement et rajeunissement du tissu militant, il est permis d'affirmer que le second enjeu facilite le premier. Poser un problème n'est pas le résoudre : comment aider les s2 et s3 à reconquérir des bases militantes locales ? Comment améliorer les pratiques existantes, dévoreuses de temps militants mais incontournables : quelle politique de stages ? Quelle aide aux tournées d'établissements ? Comment favoriser l'accès de jeunes collègues à la responsabilité syndicale ? Comment, même si l'on sait bien que très vite un fossé se creuse, mettre l'expérience des militants en fin d'activité au service des plus jeunes ?

Une approche segmentée de la population militante n'épuise pas le débat, certains faits sont cependant têtus : à la rentrée 2007, 57,2 des enseignants du second degré public devant élèves sont des femmes. La proportion des femmes progresse parmi nos militants, mais reste en deçà de leur part dans la profession. L'âge du premier enfant se monte à environ 28 ans. Sauf à affirmer l'inexistence de contingences matérielles spécifiques à la vie quotidienne des jeunes femmes, la question des pratiques militantes (horaires et durée des réunions, prise de paroles, ...) aptes à faciliter leur militantisme reste posée.

La comparaison entre la situation de 2007 et celle d'aujourd'hui fait apparaître peu d'évolutions dans les équilibres de représentation des militants aux différents niveaux (parité, renouvellement, intégration des jeunes...) ; faut-il mettre davantage l'accent sur cette question et comment ?

- **la syndicalisation des étudiants préparant les concours d'enseignement** ; Si l'intégration des IUFM dans les Universités avait déjà amorcé la question de la représentation des étudiants se destinant aux métiers de l'E.N dans les différents conseils, la masterisation la pose complètement. La partition actuelle entre étudiants et stagiaires de l'Education nationale ne sera plus pertinente, les étudiants préparant en lien concours et master, la situation de stagiaire risquant de disparaître. Quelles mesures prendre : faut-il envisager leur organisation dans une structure syndicale étudiante au sein de la FSU ? Leur syndicalisation dans le SNES pour ceux qui se destinent aux enseignements du second degré ? à quelle étape du cursus les syndiquer ? Faut-il au contraire privilégier des accords avec les organisations étudiantes sur les champs de syndicalisation ?

- **L'utilité du syndicat**

Les collègues s'interrogent souvent sur l'utilité de l'action syndicale et au-delà sur celle de l'outil syndical opposant parfois information, aide et intervention concernant leur situation professionnelle (mutation, emploi, service, carrière...), action et revendications. Alors que nous ne parvenons pas à déboucher sur des améliorations significatives, le rôle aujourd'hui déterminant des politiques rectorales et l'autonomie croissante des établissements compliquent la perception de l'utilité de l'outil syndical. Les liens entre situation individuelle et politique éducative ne vont pas de soi. Les niveaux de décision se brouillent. Les solutions

attendues par les collègues pour répondre à leur situation concrète ne sont pas toujours faciles à obtenir. Cela peut conduire certains à conclure à l'inutilité de se syndiquer et d'agir, d'autres à privilégier le rôle de résistance du syndicat. Comment surmonter ces difficultés et mieux prendre en charge les préoccupations quotidiennes des personnels sans les couper des problématiques générales ? La question des droits syndicaux nouveaux à conquérir au niveau de l'établissement n'est-elle pas urgente à résoudre. Ne faudrait-il pas accorder plus d'attention effective à la vie syndicale des S1 et à leur rôle, y compris en redéployant une partie de nos forces militantes et moyens d'action entre les différents niveaux du syndicat ? Comment améliorer et repenser l'articulation entre syndicalisme de services et syndicalisme d'action ? Comment mieux tirer profit du travail colossal, pour partie travail invisible et pourtant consommateur d'un temps militant de plus en plus important, accompli par nos élus et représentants dans toutes les instances paritaires ?

#### IV. PROBLÉMATIQUE SYNDICALE MONDIALE

Durant ces deux dernières années, le syndicalisme européen a existé essentiellement à travers la CES. Les réseaux qui devaient émerger des forums sociaux n'ont pas assez fait la preuve de leur efficacité. La CES a été active auprès du parlement européen, de la commission mais aussi sous forme de manifestation européenne. Cette activité a donné des résultats sur les questions de compétence européenne notamment la directive service et la directive temps de travail. Par contre, malgré la manifestation sur les salaires à Ljubljana, la CES ne parvient toujours pas à coordonner une action syndicale sur les questions qui relèvent de la compétence des États mais qui sont néanmoins au cœur des concertations des dirigeants européens. Comment renforcer ce syndicalisme européen pour qu'il joue son rôle dans les domaines politiques et économiques commun à tous les États de l'Union Européenne ? La question de l'adhésion de la FSU à la CES se pose si elle veut exister syndicalement en Europe.

Les difficultés sont à peu près identiques pour le SNES au niveau européen. Le SNES est très impliqué au niveau du Comité Syndical Européen de l'Éducation mais celui-ci peine à trouver sa place dans les luttes dans l'éducation. La situation sera encore aggravée si l'Internationale de l'Éducation arrive à ses fins et prive le

CSEE de son autonomie. Hors d'Europe, le SNES est engagé dans la grande bataille sur l'Éducation Pour Tous au sein de l'Internationale de l'Éducation et à travers le Comité syndical Francophone de l'Éducation et la Formation sous forme de solidarités avec les autres syndicats, de coopérations concrètes pour le développement syndical et l'amélioration de la situation des personnels. Dans le même temps, le constat international sur ces sujets est alarmant : stagnation voire détérioration de la condition enseignante dans la plupart des pays et constat déjà établi que l'objectif de 2015 de l'EPT ne sera pas atteint dans de nombreux cas. Le SNES peut-il rendre son action internationale plus efficace ? En renforçant ses soutiens aux syndicats en lutte ? En organisant et en participant à des initiatives syndicales régionales ou sous régionales concernant les problèmes des personnels et de l'éducation ? En faisant la promotion du second degré ?

Toutes ces problématiques sont liées à la question de l'articulation des luttes au niveau local et au niveau international. Cela a été un élément déterminant de la demande d'adhésion de la FSU à la CSI, demande qui n'est pas refusée mais qui nécessite des compléments pour le Conseil général de la CSI. La Confédération Syndicale Internationale a fait naître l'espoir que cet axe serait au cœur de l'activité de la nouvelle organisation et que l'action internationale ne se limiterait plus à des concertations avec les institutions internationales du travail, économiques ou financières.

La journée du 7 octobre 2008 sur le travail décent a montré toutes les difficultés de la CSI à engager cette dynamique et pour les organisations nationales à y participer. Le problème n'est pas limité à la France. Le syndicalisme international structuré n'est pas le seul responsable de cet échec. Combien de luttes aux quatre coins du monde ou aux portes de notre pays ne débouchent sur aucune action coordonnée alors qu'elles concernent des problèmes identiques et des responsables communs ? Quelle doit être l'action du SNES pour avancer dans la voie d'une articulation de ces luttes au niveau local et international ? Les décisions de sommet des structures internationales ont fait depuis longtemps la preuve de leur inefficacité. La CSI a proposé une nouvelle politique mais n'a pas changé de mode de fonctionnement. Il faut questionner ce fonctionnement qui laisse peu de place à la majorité des organisations. Comment faire pour que les décisions internationales soient le fait d'un grand nombre d'organisations représentatives ? Peut-on envisager des concertations nationales ? Sous-régionales ? ♦

**Proposition de modification des statuts présentée par José DUPUIS et Magali ESPINASSE, membres de la CA nationale.**

**Article 17 :**

Le congrès national a lieu tous les Trois ans.

Il est constitué par la CA et les délégués des congrès académiques selon la représentation fixée par le règlement intérieur.

Le congrès qui précède les élections à la CA se prononce sur le rapport d'activité nationale et traite souverainement des questions étudiées au préalable par les congrès académiques et de toute question urgente ajoutée à l'ordre du jour dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le congrès se prononce souverainement sur les questions inscrites à son ordre du jour.

Un congrès national extraordinaire est convoqué, soit à la demande de plus de la moitié des CA académiques ou de plus de la moitié des bureaux des S2 soit sur décision de la CA nationale.

**Article 11 :**

L'élection à la CA a lieu tous les trois ans à bulletin secret. Tous les candidats à la CA se présentent sur une liste se réclamant d'une motion d'orientation et comprenant autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Les candidats au titre des catégories (titulaires et suppléants) se présentent en outre au scrutin propre à leur catégorie ou groupe de catégories. Chaque syndiqué est appelé à émettre un double vote ;

- d'une part, pour la liste correspondant à l'orientation syndicale de son choix ;
- d'autre part, pour les candidats au poste de représentant de sa catégorie ou de son groupe de catégories.

*Si ces modifications sont adoptées, il appartiendra au congrès d'examiner les conséquences sur les articles 7 et 8 quant à la périodicité des élections des CA académiques et des bureaux des S2 ainsi que sur le règlement intérieur du SNES.*

**Propositions de modifications statutaires présentées par les élu-e-s de l'École Émancipée à la CAN du SNES au Congrès de Perpignan, mars 2009**

**Les ajouts sont en gras et en italique.**

**Les propositions de modifications dans le préambule seront votées séparément.**

**Préambule**

Le SNES considère que l'intérêt des personnels qu'il regroupe tout comme celui des enseignements de second degré et du service public d'éducation impliquent l'établissement de liens permanents avec toutes les autres catégories de personnels de l'Éducation, de la Recherche, de la Culture **et de la Fonction publique**. C'est pourquoi, le SNES continuera à œuvrer à la construction et au développement d'une fédération pluraliste, démocratique, unitaire et indépendante regroupant **notamment** les **ces** personnels de l'enseignement, de la recherche et de la culture.

**Le syndicat respecte le pluralisme à tous les niveaux de**

*son fonctionnement : il favorise l'exercice du droit de tendance dans toutes les instances avec droit d'expression dans la presse syndicale.*

*L'objectif du syndicat de lutter contre toutes les discriminations inclut la lutte contre l'oppression spécifique des femmes. À ce titre, il s'attache à favoriser la présence des femmes en son sein pour tendre vers une représentation paritaire dans les instances du syndicat.*

**Ajout d'articles après l'article 5 : ( l'ajout si il est voté incluera donc la modification des numéros des articles suivants )**

**Article 6 : Soucieux de combattre les discriminations dont elles sont aujourd'hui victimes à l'échelle de la société et conscient de la féminisation importante du secteur de l'éducation, le syndicat établit une représentation au moins paritaire des femmes dans toutes ses instances.**

**Article 7 : Dans le souci de favoriser le renouvellement et la rotation des responsables syndicaux, aucun poste de responsabilité de secrétaire départemental, académique et national ne peut être occupé par un(une) même militant(e) plus de trois mandats consécutifs.**

**Article 6 : SECTION LOCALE**

La section syndicale de base est la section d'établissement (S1) ; elle groupe les syndiqués de l'établissement ; elle élit, chaque année, un secrétaire qui la représente et un bureau qui l'administre.

Elle assure, au niveau de l'établissement, la défense des personnels, fait les interventions, prend tout contact et toute initiative d'action nécessaires à cet effet. Elle prend en charge collectivement la syndicalisation. Elle assure l'information de tous les syndiqués, au moyen notamment des réunions de S1, de la tenue d'un panneau syndical... Elle veille à l'expression et à la popularisation des positions syndicales. **Elle contribue activement à faire vivre la Fédération au plan local.**

**Article 9 : SYNDICAT NATIONAL (S4).**

A l'échelon national, le syndicat est administré par une commission administrative (CA) qui se réunit au minimum cinq fois par an dont au moins une fois par trimestre ; sur décision de la CA ou du bureau national, chaque fois que les circonstances l'exigent, et dans le cadre du Conseil national en principe une fois par an.

Chaque fois que le Bureau national ou la CA l'estime nécessaire, la CA est élargie aux secrétaires et secrétaires adjoints des S3.

La CA est habilitée à prendre, dans l'intervalle des congrès et dans le respect des mandats de congrès toutes les décisions que requiert l'activité du syndicat. Elle forme des commissions d'études générales ou de catégories dans les conditions fixées au règlement intérieur. Les commissions n'ont en aucun cas pouvoir de décision. **La CA arrête la liste et les prérogatives des secteurs permanents que nécessitent l'activité et le fonctionnement du syndicat.**